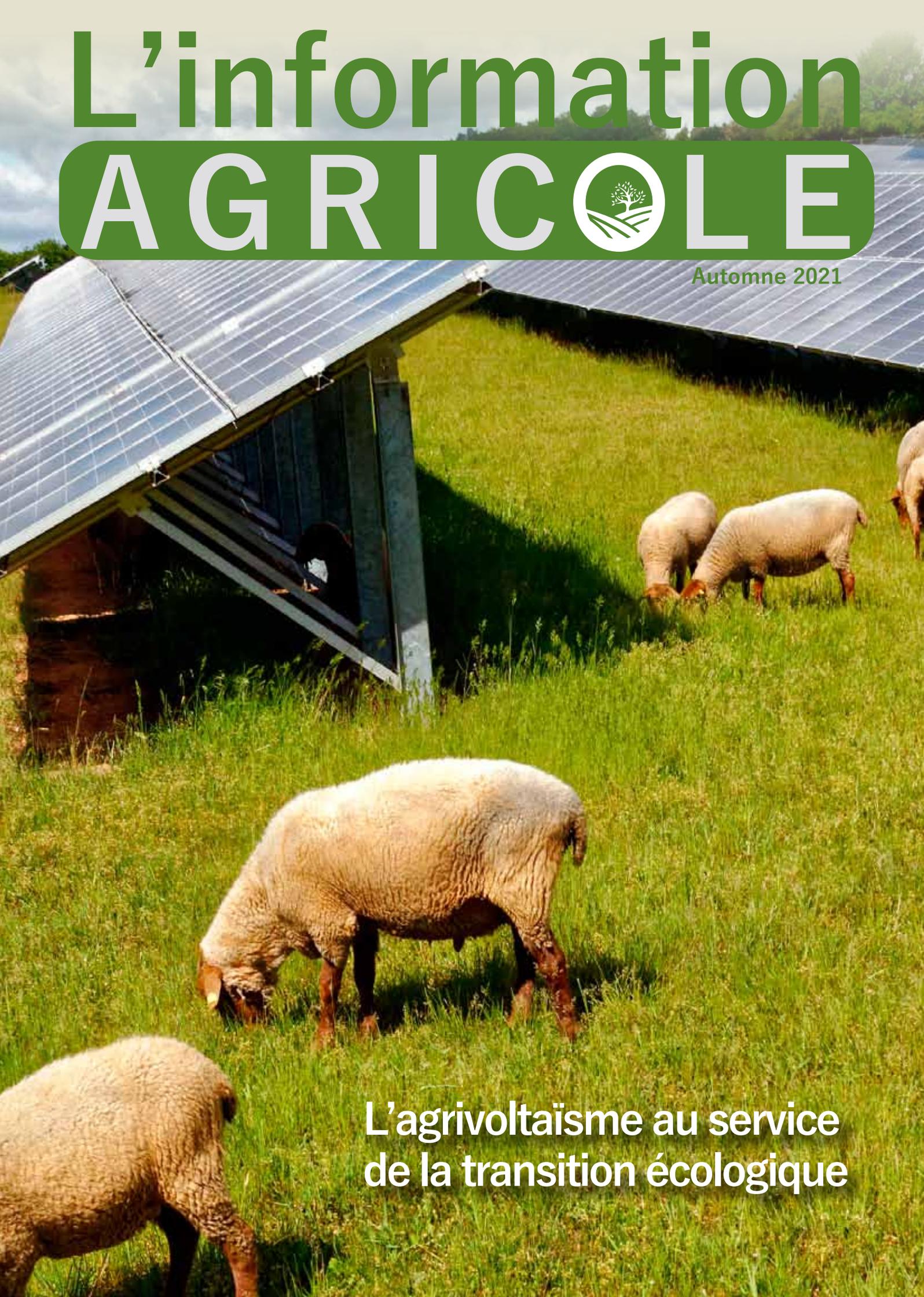


L'information AGRICOLE

Automne 2021

A photograph of a farm with solar panels on the roof of a barn and sheep grazing in a green field. The solar panels are mounted on a metal structure, and the sheep are scattered across the lush green grass. The scene is set in a rural area with trees in the background.

L'agrivoltaïsme au service
de la transition écologique



Entreprises de la production agricole, CUMA et ETARF, les obligations conventionnelles ont évolué pour vos salariés non-cadres. Pour y répondre, adhérez au

Plan d'Épargne Retraite en points d'AGRICA PRÉVOYANCE !



Dans le contexte de modernisation de vos conventions collectives, les partenaires sociaux ont signé des accords nationaux instaurant la mise en place d'un Plan d'Épargne Retraite pour tous les salariés non-cadres de la production agricole, des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF), offrant un complément de revenus à la retraite.

Une obligation conventionnelle depuis le 1^{er} juillet 2021

Depuis cette date, tous vos salariés non-cadres ayant une ancienneté continue d'au moins 12 mois doivent bénéficier d'un Plan d'Épargne Retraite à cotisations définies exprimé en points.

Le Plan d'Épargne Retraite d'AGRICA PRÉVOYANCE : une réponse simple et adaptée

Notre Plan d'Épargne Retraite en points répond pleinement à vos obligations conventionnelles. Ce dispositif a fait ses preuves auprès des cadres de votre secteur qu'il équipe depuis de nombreuses années.

Le Plan d'Épargne Retraite

Une réponse simple et performante à votre obligation conventionnelle et un outil de fidélisation pour vos salariés



Besoin d'aide pour adhérer ? Des questions ?

**Contactez nos conseillers spécialisés
du lundi au vendredi de 9h à 17h**

0 805 020 220

**Service & appel
gratuits**



Retrouvez toutes les informations sur le Plan d'Épargne Retraite d'AGRICA PRÉVOYANCE en scannant le QR code avec l'appareil photo de votre smartphone ou en allant sur www.groupagricra.com



**AGRICA
PRÉVOYANCE**

Proches par nature, engagés à vos côtés



Crédit photo : © iStock

SOMMAIRE

ÉDITO

- 4 JEAN-FRANÇOIS CARENCO, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE**
L'agrivoltaïsme - « Un rôle primordial et irremplaçable »

ACTUALITÉS

- 5-6 75^{ÈME} CONGRÈS DE LA FNSEA**
Les trois défis de l'agriculture
- 7-8 MISSION D'INFORMATION**
« Conserver la pépite de l'enseignement agricole »
Brèves
- 9 50^{ÈME} CONGRÈS**
Les maires ruraux ne veulent plus de déserts médicaux
- 10-11 TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
PSE : un chantier encore en devenir

DOSSIER

- 14-15 ÉNERGIES RENOUVELABLES**
L'avenir en rose des panneaux photovoltaïques
- 16-17-18 PHOTOVOLTAÏQUE**
Bien savoir pour bien choisir
Une carte à jouer pour la transition agroécologique
- 19-20-21 FILIÈRES INNOVANTES**
Des éleveurs convaincus par le photovoltaïque
- 22-23 INTERVIEW D'OLIVIER DAUGER**
« L'agrivoltaïsme est un projet complet »
- 24 L'AVIS DE L'EXPERT**
Quand l'eau et le soleil font bon ménage
- 25-26 INTERNATIONAL**
En Europe, l'agrivoltaïsme en quête de standardisation

FILIÈRES

- 28-29 CONGRES DE L'AGPM**
Maïs : une année record et des inquiétudes
- 30 FRUITS**
Le verger national menacé par les impasses techniques
- 31 INDUSTRIES D'AVANT**
L'amidonnerie française toujours performante
- 32-33 OLEOPROTEAGINEUX**
La FOP veut peser lors de la présidence de l'UE
- 33 PRODUCTION PORCINE**
La situation « n'est plus tenable » de l'UE

INITIATIVES POSITIVES

- 36 RAPPORT PARLEMENTAIRE**
Les sénateurs plaident pour une méthanisation « maîtrisée »
- 37 INNOV'AGRI**
Julien Denormandie à la rencontre d'une agriculture de solutions
- 38 RECHERCHE**
METABIO, le métaprogramme futuriste de l'INRAE
- 39 7^{ÈME} TROPHÉES AGRICOLA**
Cinq lauréats récompensés

EUROPE-MONDE

- 41 EUROPE - MONDE**
La 12^e conférence de l'OMC reportée sine die
- 42 TABLE RONDE**
L'agriculture africaine face au défi du développement
- 43-44 UN RAPPORT FAO, PNUD ET PNUF**
L'ONU veut réorienter les subventions agricoles

NOTE DE LECTURE

- 45-46 NOTE DE LECTURE**
Nous paysans, une épopée moderne
Le mirage bio

Couverture : ©FNSEA

L'Information Agricole est édité par la FNSEA

11 rue de la Baume 75008 Paris

01 53 83 47 47

Directeur de la publication : Clément Faurax

Rédacteur en chef : Christophe Soulard

Secrétaire : Claire Langlois

Publicité : La Baume Médias 01 53 83 47 29

Mathieu Tournier

Numéro de commission paritaire : 1122 G 82349

Maquette : GRAPH 2000

Imprimerie GRAPH 2000,

Boulevard de l'Expansion 61200 Argentan

Taux de fibres recyclées : 0 %

Certification des fibres : PEFC

Eutrophisation : Ptot : 0,02 kg/tonne

ISSN : 0019 -994 X

L'agrivoltaïsme « Un rôle primordial et irremplaçable »



Crédit photo : © Drp

La France et l'Union européenne se sont engagées sur la voie de la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cet objectif ambitieux impactera l'ensemble des activités économiques de notre pays et le monde agricole en sera, à n'en pas douter, un acteur déterminant.

Le 25 octobre dernier, RTE, le gestionnaire de réseau de transport d'électricité français, a publié un rapport qui étudie les scénarios de mix énergétique qui permettraient d'atteindre cette neutralité carbone. Le constat est clair : pour respecter ces engagements climatiques, nous devons sortir des énergies fossiles, qui représentaient en 2019 68% des émissions de gaz à effet de serre françaises. Il faut pour cela agir sur quatre leviers : i) la baisse de la consommation d'énergie, de l'ordre de 40% dans le scénario de référence, ii) l'augmentation de la production électrique pour permettre l'électrification des secteurs comme le transport, l'industrie et le logement iii) l'utilisation de la biomasse pour décarboner la consommation qui ne peut être électrifiée et enfin iv) la mobilisation de toutes les flexibilités disponibles.

L'agriculture, dont la fonction essentielle est d'assurer notre alimentation, se trouve à la croisée de ces enjeux à la fois climatique et énergétique, tant elle est concernée par les émissions de gaz à effet de serre, le stockage du carbone, la biodiversité, l'affectation des sols, la récupération des déchets et l'aménagement du territoire. Surtout, l'agriculture joue désormais un rôle primordial et irremplaçable dans la production d'énergies renouvelables, en permettant de mobiliser des terres et des matières premières nécessaires à la production d'électricité, de biogaz, ou de biocarburants.

Or, tous les scénarios de RTE supposent une augmentation massive de la production d'énergies renouvelables en 2050. Selon la part des ENR dans le mix final (de 50% à 100%), la production photovoltaïque devra être multipliée au minimum par 7 et potentiellement par 21, celle de l'éolien terrestre par 2,5 et potentiellement par 4.

Les éoliennes connaissent des problèmes d'acceptabilité, mais représentent une empreinte au sol marginale. Au contraire, le photovoltaïque au sol, s'il dispose d'une bonne image, est très consommateur de foncier. Mi-2021, cette production représentait environ 5 GW et occupait entre 5000 à 8500 hectares. En 2050, en fonction des différents scénarios, la surface nécessaire pour l'accueil de ces panneaux est estimée entre 70 000 hectares et 200 000 hectares.

Face à ces enjeux, beaucoup seraient tentés de détourner l'agriculture de son objectif alimentaire. De transformer l'agriculteur en « énergiculteur » ou en simple prestataire de services. Cette évolution ne saurait être acceptée. Comment trouver alors un nouvel équilibre entre souveraineté alimentaire et production énergétique ? Comment faire en sorte que les terres agricoles restent des terres agricoles et que les conflits d'usage soient limités, tout en permettant aux agriculteurs de trouver un complément de revenus en participant à l'indispensable révolution énergétique ?

Dans ce contexte, l'« agrivoltaïsme » permet d'envisager facilement des co-usages agricoles. Ce terme désigne des installations permettant de coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole principale tout en favorisant une synergie

entre les deux. Ces projets sont actuellement soutenus via des appels d'offres « innovants » instruits par la Commission de Régulation de l'Énergie.

Pour la CRE, le retour d'expérience de ces appels d'offres permet d'identifier deux grands types d'installations agrivoltaïques relativement matures, et qui pourraient être développés davantage via une famille dédiée dans les appels d'offres déjà existants. D'une part les installations statiques qui offrent de l'ombrage à des fins d'élevage. Les contraintes de terrains étant assez faibles, le coût de telles installations s'approche de celui des installations au sol traditionnelles. D'autre part, la technologie des ombrières dynamiques qui permet de piloter le niveau d'ombrage, afin d'optimiser la production agricole tout en garantissant un niveau de compétitivité acceptable. Cette filière, déjà massivement soutenue via l'appel d'offres innovant, semble avoir atteint désormais un niveau de maturité suffisant.

Cumulant un coût compétitif, une bonne acceptabilité sociétale et un atout pour l'augmentation des revenus agricoles, l'agrivoltaïsme est un levier indispensable pour la transition énergétique. « *Le paysan prie qu'il pleuve, le voyageur qu'il fasse beau, et les dieux hésitent* », disait le proverbe chinois. L'agrivoltaïsme combine l'intérêt des deux, il n'y a donc plus d'hésitation à avoir. ■

Jean-François Carencio,
Président de la Commission de régulation de l'énergie

75^{ÈME} CONGRÈS DE LA FNSEA

Les trois défis de l'agriculture

En clôture du 75^{ème} congrès de la FNSEA, sa présidente, Christiane Lambert a précisé aux 1 200 délégués présents et au ministre de l'Agriculture les trois défis auxquels l'agriculture est désormais confrontée. Une vision que partage en grande partie ce dernier.



Crédit photo : © CS

« *Nous refusons la fatalité du déclin* », a harangué Christiane Lambert, présidente de la FNSEA dans son discours final du 75^{ème} congrès de la FNSEA qui s'est tenu à Niort du 21 au 23 septembre. Déterminée à ce que le serment de l'Unité paysanne lancé en mars 1946 par Eugène Forget continue à vivre à travers le projet #FNSEA2025, elle s'est élevée contre le « *diktat des prix bas (qui) conduira inexorablement à la fragilisation des exploitations agricoles et des outils de transformation* ». Dans ce contexte, le premier défi à relever est celui de la souveraineté alimentaire et « *sans volonté politique forte* » sur ce dossier, « *la voie de la décroissance est tracée. Et je vous le dis tout net, Monsieur le ministre : la décroissance verte, c'est pour nous une ligne rouge* », a-t-elle martelé. Bien décidée à mettre un coup d'arrêt aux importations distorsives, elle s'en est pris au Green Deal de la Commission européenne, ironi-

sant sur les « *stratégies* » européens qui sont arrivés, après les Américains, aux mêmes conclusions qu'eux. Le Green Deal réduirait ses productions de 10 à 15 %. L'Europe importerait davantage, les revenus agricoles s'effondreraient et, « *comble de l'ironie, l'accroissement des importations anéantirait la moitié des efforts de réduction de gaz à effet de serre* », a-t-elle persiflé.

RÉFORMER LA RETRAITE AGRICOLE

Deuxième défi à relever : celui de la démographie et de son pendant, l'attractivité du métier. « *Ca commence par la rémunération* », a affirmé la présidente de la FNSEA, agacée que le Gouvernement ait perdu quatre années à prendre en compte les revendications du syndicat que l'on retrouve maintenant dans la proposition de loi du député Gré-

gory Besson-Moreau (LREM, Marne) appelée Egalim 2. Attentive sur les négociations commerciales sur lesquelles elle sent déjà des « *tensions* », Christiane Lambert a donné quitus au ministre et au Gouvernement d'avoir permis de porter les retraites des agriculteurs à 85 % du SMIC. Si les agriculteurs ont une retraite calculée sur une carrière pleine, d'autres catégories l'ont sur les 25 meilleures années ou sur les 6 derniers mois. « *Si personne ne veut de la réforme globale, vous n'avez qu'à réformer la retraite agricole* », a glissé la présidente de la FNSEA.

« ILLUMINÉS OBSCURAN-TISTES »

Le troisième défi que la FNSEA tient à relever est celui de la transition écologique. Sur ce thème, « *l'agriculture est engagée dans un virage aussi important*



Crédit photo : © CS



Crédit photo : © CS

que celui des années 60 ». Mais Christiane Lambert ne souhaite aucune méprise, assurée que l'agriculture victime du dérèglement climatique est aussi la solution. « *N'en déplaise à ceux qui nous accusent à longueur de journée de salir la planète et d'être les coupables perpétuels de la crise climatique ! Ils nous salissent, ils salissent nos efforts, ils salissent l'espoir que nous cultivons au quotidien... Au pays des Lumières, que d'illuminés et d'obscurantistes, occupent les plateaux télé, experts en tout, spécialistes en rien, et conduisent à un scepticisme généralisé bien français sur les sciences et les innovations* », a-t-elle lâché.

« PAS D'AGRICULTURE SANS EAU »

Dans un discours applaudi, le ministre de l'Agriculture lui a répondu « *partager les valeurs* » auxquelles la FNSEA est attachée et qu'Arnaud Rousseau, premier vice-président, avait détaillées auparavant (lire encadré). Julien Denormandie a donné le sentiment d'être lui-même assez dubitatif sur les objectifs du Green Deal, « *Farm to Fork* » et « *Biodiversité*

2030 ». Il a concédé que les pistes dégagées par Bruxelles pour améliorer la qualité de l'alimentation européenne « *risquent d'aboutir à un non-sens en termes de souveraineté et un non-sens environnemental* ». « *Si une transition consiste à dire "Je fais la transition chez moi" mais de l'autre côté, j'importe ce que je ne fais plus chez moi (...) ça revient à dire loin des yeux loin de ma conscience environnementale, c'est hypocrite* », a-t-il ajouté. De même, sur le sujet de la

gestion de l'eau, Julien Denormandie a déclaré que les retenues d'eau « *ont une utilité et donc il faut qu'elles se fassent* ». Plus encore quand une décision de justice les autorise, a-t-il ajouté faisant allusion à une manifestation d'opposants aux « *méga-bassines* », le 22 septembre à Niort et à Mauzé-sur-le-Mignon (Deux-Sèvres). « *Il n'y aura pas d'agriculture sans eau. Il faut que la raison l'emporte* », a-t-il tranché. ■

C.S.

LE NOUVEL ADN DE LA FNSEA

Présentant le projet #FNSEA2025, Arnaud Rousseau, premier vice-président, s'est agacé contre ceux qui ressassent les vieux poncifs sur l'agriculture depuis 25 ans « *alors que nous avons changé* », a-t-il affirmé. Il a détaillé les valeurs de la FNSEA qui « *restent toujours d'actualité* » et qui « *sont la solidarité, l'humanité, la prise d'initiative, la responsabilité et l'ancrage dans les territoires* ». C'est dans le cadre du projet #FNSEA2025 qu'il a dévoilé le « *nouvel ADN* » de la FNSEA qui s'appuie sur ces cinq valeurs et qui sont résumées dans une phrase : « *s'engager avec les femmes et les hommes qui ont le goût d'entreprendre en agriculture pour des territoires vivants et dynamiques* ».

MISSION D'INFORMATION

« Conserver la pépite de l'enseignement agricole »

La mission d'information sénatoriale portant sur l'enseignement agricole a rendu son rapport le 5 octobre. Soulignant l'excellence de cette filière, elle appelle l'Etat à la soutenir et à engager une véritable « transition agro-politique » pour lui redonner une stratégie et des objectifs clairs.



Pour les 23 sénateurs qui ont adopté le rapport à l'unanimité, il faut conserver « cette pépite qu'est l'enseignement agricole », selon les mots de Nathalie Delattre (RDSE, Gironde). Elle en veut pour preuve les excellents résultats obtenus en 2020, meilleurs que ceux de l'Éducation nationale : 92,9 % de réussite au bac professionnel (contre 90,7 % pour l'Éducation nationale - EN) ; 98,4 % pour le bac technologique (95,7 % EN), 98,9 % pour le Bac S (98,4 % EN). La performance mérite d'autant plus d'être soulignée que les représentants de la Haute assemblée conviennent eux-mêmes que les profils qui intègrent les filières agricoles sont « plutôt en échec scolaire » au regard des critères de l'Éducation nationale. « Malgré cette réputation que ce sont des élèves qui partent de loin, l'enseignement agricole tant public que privé, parvient à leur faire décrocher un bon diplôme », indique Na-

thalie Delattre. « Car les jeunes qui oscillent entre théorie et pratique, trouvent du sens dans cette filière agricole ». Quant à l'insertion professionnelle, mesurée par les taux d'emploi à 7 et 33 mois, elle est équivalente ou un peu meilleure selon les niveaux de diplômes que ceux de l'Éducation nationale, s'enorgueillit la mission qui n'oublie pas de mentionner que cette performance a été soulignée dans un récent rapport de la Cour des Comptes.

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Mais ce serait une « voie d'excellence qui pourrait encore faire mieux si on lui en donnait les moyens financiers », note la mission. Car c'est bien ici que le bât blesse. Les sénateurs s'en prennent, à mots à peine couverts, à Bercy qui ne semble pas avoir conscience de l'importance et des réussites de l'enseignement

agricole. D'ailleurs « la mission tient (...) à souligner que tout discours selon lequel l'enseignement agricole coûterait plus cher à l'État que l'Éducation nationale ne repose actuellement sur aucune donnée objective », souligne le rapport. D'autant que la situation financière des établissements s'est aggravée par la crise de la Covid-19, et « elle apparaît aujourd'hui préoccupante », ajoute la sénatrice de la Gironde. Ce ne sont pas moins de 55 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, répartis dans différentes régions qui connaissent des difficultés financières. Elle s'alarme aussi des positions prises par Bercy, qui semble voir dans la réforme du baccalauréat un moyen d'économiser des postes (notamment d'enseignants ndlr), au détriment de la qualité de l'enseignement agricole.

MISSION D'INFORMATION

QUELQUES PROPOSITIONS DU RAPPORT SÉNATORIAL

- Réaffirmer le rôle de pilotage du ministère de l'agriculture et établir un nouveau projet stratégique pour l'enseignement agricole, notamment exigeant la participation du ministre de l'agriculture aux débats au Parlement portant sur l'examen du budget de l'enseignement agricole, tant technique que supérieur ; et annulant, à titre conservatoire, pour 2022, les suppressions d'emploi prévues dans le schéma prévisionnel d'emplois pluriannuel 2019-2022
- Consolider les fondamentaux de l'enseignement agricole pour qu'il contribue à relever les défis de l'agriculture et des territoires ruraux. Il s'agit en particulier de simplifier et d'adapter la cartographie des formations proposées par l'enseignement agricole autour d'un tronc commun enrichi de spécialisations et par exemple de mobiliser l'enseignement agricole sur la thématique du bien-être de l'agriculteur.
- Renforcer l'attractivité de l'enseignement agricole pour les apprenants, pour les familles et pour les personnels. La mission propose la venue, en 4^e et 3^e d'un proviseur de lycée agricole pour permettre une présentation de l'enseignement agricole ou encore d'encourager les apprenants et les établissements de l'enseignement agricole à s'engager dans le service national universel (SNU).

RENOUVELER LES GÉNÉRATIONS

Pour les membres de la mission, il n'est pas question non plus que l'enseignement agricole passe aux mains du ministère de l'Éducation nationale. « Il doit rester sous la tutelle du ministère de

l'Agriculture, sans quoi, il pourrait disparaître », martèle Nathalie Delattre. Autre sujet d'inquiétude pour les sénateurs : le fait que seuls 35 % des jeunes apprenants dans les filières agricoles soient formés pour l'agriculture stricto sensu, alors que 42 % le sont pour les services à la personne et 19 % pour l'aménagement et les paysages. « Il sera difficile

dans ces conditions de renouveler les générations et les 200 000 agriculteurs qui partiront à la retraite d'ici 2026 », s'est émue la sénatrice. Dans tous les cas, à travers 45 propositions (lire encadré), la mission appelle à renforcer l'attractivité de l'enseignement agricole. ■
CS

Brèves



DISPARITION : THÉRÈSE DEBATISSE (1926-2021)

Thérèse Debatisse, veuve de l'ancien président de la FNSEA, Michel Debatisse (1929-1997) est décédée le 29 novembre, à l'âge de 95 ans, a-t-on appris le 30 novembre. Née le 16 juin 1926 à Bailleul (Nord), Thérèse Verdonck avait épousé Michel Debatisse le 14 avril 1956. Ils s'étaient rencontrés alors que Thérèse était secrétaire générale de la Jeunesse agricole catholique féminine (JACF) et Michel, secrétaire général de la JAC. Aux côtés de son mari, Thérèse Debatisse a eu une vie de militantisme actif, « toujours inspirée par le goût de l'action et la volonté d'être utile aux autres, utile à la profession agricole et utile à notre pays », indique l'Institut de formation des cadres paysans (IFOCAP). Elle

avait d'ailleurs témoigné à l'occasion du cinquantenaire de l'IFOCAP (<https://www.ifocap.fr/presentation-ifocap/histoire/>). Le couple, avec entre autres, Eugène Forget, Lucien Douroux et Marcel Faure, avaient participé à la création de cet institut qui accompagné des milliers d'agriculteurs. Ancienne vice-présidente de la MSA, Thérèse Debatisse a été maire de Palladuc (Puy-de-Dôme) où était né son mari, pendant deux mandats (1989 à 2001). Elle était chevalier de la Légion d'honneur. Ses obsèques auront lieu vendredi 3 décembre, à 14 heures, en l'église de Palladuc, suivies de l'inhumation au cimetière. La rédaction d'Actuagri adresse à ses enfants et à sa famille ses plus sincères condoléances.

NOËL 2021 : LA MSA ET LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS LANCENT UN APPEL AUX DONS

La MSA et le Secours populaire ont

annoncé le 22 novembre dans un communiqué réactiver leur dispositif pour les prochaines fêtes de fin d'année. Sous la dénomination « Tous solidaires, pour que Noël reste une fête ! ». Les deux organisations lancent un appel aux dons auprès de ses 16 000 salariés, 17 000 délégués et ses 5,5 millions de ressortissants « pour offrir aux enfants, aux jeunes, aux familles, aux personnes âgées ou isolées » de quoi fêter Noël et la nouvelle année dans la dignité. Une centaine de points de collectes sont mis en place en France pour accueillir des jouets, livres, bons cadeaux, places de cinéma, maquillage, parfum, places de spectacles, vêtements ou des denrées alimentaires festives non périssables (conserves, chocolats, riz, pâtes...) au profit des familles en difficulté. Le seul impératif est que les objets soient (jouets livres, etc.) neufs. « il est également possible de faire un don d'argent. La participation est libre et en partie déductible des impôts », précise le communiqué de la MSA et du Secours populaire. Tous les points de collecte sur www.msasolidaire.fr ■

50^{ÈME} CONGRÈS

Les maires ruraux ne veulent plus de déserts médicaux

L'Association des maires ruraux de France (AMRF) qui fête en 2021 son cinquantième (lire encadré) a organisé son congrès dans l'Yonne sur le thème « La femme, la commune et la République ». L'occasion pour le gouvernement de réaliser son 3^{ème} comité interministériel à la ruralité.



Crédit photo : © Twitter AMRF

Collusion et coïncidence du calendrier. A quelques jours de la célébration du 30^{ème} anniversaire du Dimanche des terres de France (29 septembre) qui a vu défiler près de 300 000 ruraux à Paris, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) tenait son 50^{ème} congrès à Villevallier (Yonne), en présence d'une délégation du Gouvernement emmenée par le Premier ministre. L'occasion de faire le point sur l'agenda rural, fort de 181 propositions, officiellement lancé le 22 septembre 2019. Il s'appuyait sur quatre grands objectifs : faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique, renforcer leur attractivité, améliorer la vie quotidienne des habitants, appuyer les élus locaux dans leur action. Cette feuille de route rurale a été suivie de trois comités interministériels à la ruralité qui ont permis la mise en place de quelques mesures comme la création de 323 France Services supplémentaires labellisées, pour un total de 856. Ils ont aussi permis le déblocage de 5 milliards d'euros (Md€)

au titre du plan de relance. Mais « *que ce soit dans le domaine de l'emploi, de l'école, de la santé ou encore de la mobilité (...), le compte n'y est pas* », a lancé le président de l'AMRF, Michel Fournier, au Premier ministre, Jean Castex.

« LA PRUNELLE DE NOS YEUX »

Michel Fournier a dénoncé dans son discours plein de « *franchise* », la « *bombe à retardement que constitue l'accès aux soins* » dans les campagnes. « *La santé est la véritable oubliée de l'agenda rural* », a affirmé Michel Fournier. Car les écarts en matière d'accès aux médecins (généralistes ou spécialistes) ont tendance à s'aggraver au détriment du monde rural. Selon une étude que l'AMRF avait publiée en septembre 2020, « *pas moins de 10 millions d'habitants vivaient dans un territoire où l'accès aux soins est de qualité inférieure à celle de la moyenne des territoires français* ». Parmi les régions les plus touchées : Centre,

Champagne-Ardenne, Auvergne (hors Puy-de-Dôme) et Bourgogne. L'étude montrait aussi « *une forte polarisation de la médecine générale autour des centres universitaires les plus anciens et une concentration des médecins spécialistes dans les métropoles attractives* ». Ce qui « *condamne ainsi au déclasserment des pans entiers du territoire* » ajoutait-elle. En réponse à l'appel du pied de Michel Fournier, le Premier ministre, Jean Castex qui s'est présenté comme « *un élu de la ruralité* », a rappelé la levée du numerus clausus des études médicales. « *Nous mettons le paquet sur la santé publique* », a-t-il certifié, ajoutant que « *la ruralité est une force pour la France* ». Soulignant que 92 % des concitoyens considèrent la France rurale comme la plus agréable à vivre, et que 80 % des communes rurales sont en croissance démographique, « *il a appelé les Français et les maires à préserver les agriculteurs comme la prunelle de nos yeux* ». ■

C. Soulard

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PSE : un chantier encore en devenir

Pluriagri, think tank créé par des entreprises et des organisations professionnelles du secteur des grandes cultures et le Crédit agricole, organisait récemment un webinaire sur le thème « Organiser la complémentarité des marchés et des politiques publiques pour les PSE ». Globalement, il reste encore du travail avant d'élargir un tel système.

Comment l'UE prévoit-elle d'encourager le stockage carbone ? Quelle place pour le Label bas carbone français dans la stratégie européenne ? Quelles adaptations commerciales sont envisageables ? Telles sont les questions auxquels quelques experts ont tenté de répondre fin septembre. En effet, les paiements pour services environnementaux (PSE) sont l'une des clefs de la transition écologique. Ils doivent permettre aux agriculteurs de percevoir des revenus supplémentaires pour services rendus à la nature et pour maintenir leurs exploitations sur le territoire. Des expériences sont menées (lire encadré) et restent assez hétérogènes. Les spécialistes, qui entendent que les PSE soient efficaces, restent dubitatifs sur la méthode à employer. Ils ont d'ailleurs vite donné le ton. Pour Herwig Ranner, chargé de mission climat à la Commission européenne et négociateur à la COP*, « il faut avoir des règles plus simples et plus transparentes et faire le tri dans les méthodes exist-

antes mais aussi intégrer les mesures de la future PAC dans le calcul des PSE, sur le principe de l'additionnalité », indique-t-il quand Claudine Foucherot, directrice du programme Agriculture et Forêt de l'Institut pour le climat (I4CE) plaide pour « fixer un minimum de règles communes ». En d'autres termes, les critères qui permettent aujourd'hui de mettre en place les PSE ne sont pas harmonisés d'un pays à l'autre et surtout l'Europe risque de ne pas atteindre « l'objectif de la neutralité carbone pour l'agriculture et la forêt qu'elle s'est fixée pour 2035 », ajoute Jean-Christophe Debar, de l'Académie de l'Agriculture. Il lui faudra pour ce faire non seulement réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 % mais également stocker en même temps, 20 % de CO₂ supplémentaires.

« DIFFICILE DE MASSIFIER »

La question du non-labour revient souvent dans les échanges : Faut-il ou non le prendre en compte ? Les scientifiques, l'INRAE en tête, s'interrogent sur les bénéfices écologiques du non-labour qui est pourtant retenu dans la certification des autres pays de l'Union européenne. « Attention, certification ne veut pas automatiquement dire compensation carbone », prévient Claudine Foucherot qui tempère les ardeurs de ceux qui pourraient espérer un revenu confortable avec en ce moment, un prix alentours de 50 € pour la tonne de

PSE : ENTRE 500 ET 9 000 EUROS PAR AN /EXPLOITATION

Dans une conférence de presse le 30 septembre, Solagro a présenté l'expérimentation qu'elle a menée avec l'agence de l'eau Adour-Garonne avec la mise au point de trois critères : longueur des rotations couverts et prairies ; extensification des pratiques agricoles (moins d'1,4 UGB/a par exemple) et présence d'infrastructures agroécologiques (haies, agroforesterie...). Chaque critère vaut 10 points et pour être éligible il faut un score supérieur ou égal à 16/30. La valeur du point est fixée à 5ha/ha/an, avec un plafond éligible de 60 ha. « Le minimum est de 500 €/an par exploitation et le maximum 9 000 € », a indiqué Aurélien Chayre de Solagro. Le score est recalculé tous les ans. En 2020, 30 territoires pour 390 000 ha ont été éligibles contre 20 territoires et 260 000 ha en 2019. Le bilan de cette expérimentation est très satisfaisant : 856 PSE ont été attribués avec une moyenne globale de 24,2/30 pour 6,5 millions d'euros versés.

LAND-SPARING CONTRE LAND-SHARING

Faut-il partager les terres, s'engager dans le "land-sharing" c'est-à-dire faire en sorte que les systèmes agricoles soient partout respectueux de la vie sauvage ou faut-il, au contraire, préserver les terres, c'est-à-dire faire du « land-sparing ». Dans ce cas, on sépare d'un côté les terres agricoles qui pourraient être à haut rendement (notamment avec des intrants) et de l'autre des habitats naturels sanctuarisés où l'homme ne pourra pas intervenir et donc laisser la biodiversité se développer. C'est la question posée par Cécilia Bellora du CEPII qui voit dans cette question un moyen pour les Américains d'engager un débat et peut-être une guerre larvée avec l'UE. Car les États-Unis privilégient plutôt le land-sparing tandis que le land-sharing s'adapte mieux au modèle du Green Deal européen. Les Américains tenteront-ils d'imposer leur land-sparing au sein de l'OMC ou de l'utiliser pour lutter contre le Green Deal ? Toutes les options sont ouvertes, selon Cécilia Bellora.

CO2 captée. Elle est trop haute au regard des prix mondiaux (3 €/tonne) et « il va être difficile de massifier » avec des prix à cette hauteur, ajoute-t-elle. Le président de Chambres d'agriculture France Sébastien Windsor développe, de son côté, une approche différente, à hauteur de producteur : « les efforts fournis par l'agriculture ne sont pas toujours reconnus et récompensés. Par exemple, en viticulture, le



Crédit photo : © IStock

HVE est devenu une condition d'accès au marché mais ces contraintes sont sans revenus supplémentaire », pointe-t-il. Il s'agace aussi que les agriculteurs doivent réaliser presque autant de diagnostics qu'ils ont de productions sur leur exploitation : « Il faut normaliser la comptabilisation des crédits carbone et ne pas se retrouver avec 70 méthodes différentes » Quand les critères caractérisant les bénéfices de l'agriculture à l'environnement seront déterminés et qu'ils s'appuieront sur une rémunération objective, comment alors les valoriser dans les accords internationaux ? « Il faut des critères mesurables, déterminer les sanctions prévues et les faire appliquer », soutient Cécilia Bellora,

responsable du programme Politiques commerciales du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). Or les critères semblent plus facile à mettre en œuvre au profit des GES que pour la préservation de la biodiversité. « Il faudra aussi tenir compte de l'ajustement carbone aux frontières », renchérit-elle. Comme le résume Herwig Ranner de la Commission européenne, « le chantier n'est pas terminé ». ■

C.S.

* Conference Of Parties : Conférence des parties sur le changement climatique. La prochaine s'est tenue à Glasgow entre le 1^{er} et le 12 novembre.

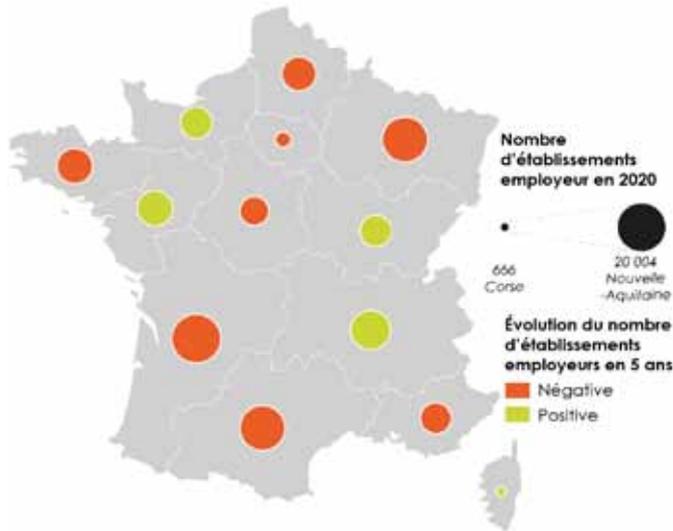


CHIFFRES-CLÉS

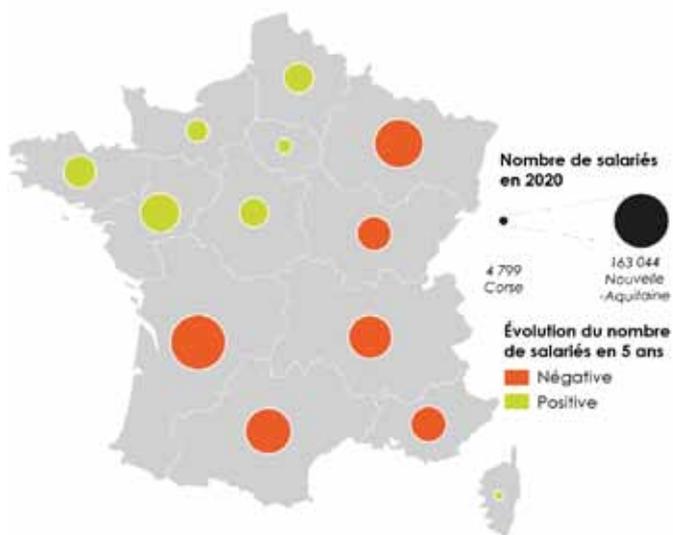
L'EMPLOI SALARIÉ EN 2020

Données CC MSA 2020 – Champ de la production agricole

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS EN 2020



NOMBRE DE SALARIÉS EN 2020



130 002

Établissements employeurs en 2020

L'érosion du nombre d'exploitation, et plus spécifiquement du nombre d'exploitations employeuses de main d'œuvre est en cours.

Toutefois, on note une augmentation de près de 1% sur la dernière année, soit **1 385 établissements employeurs de plus**.

Certaines régions connaissent sur les 5 dernières années une progression du nombre d'établissements employeurs.



926 134

Salariés en 2020

Le nombre de salariés se stabilise (+1%) sur la dernière année d'observation. Sur les 5 dernières années, on compte près de 54 000 salariés en moins. **Les contrats en production agricole évolue** : de moins en moins de CDD (-11%), qui sont de plus en plus long (+5 jours) et de plus en plus de CDI (+5%).

Les régions viticoles sont celles qui comptent le plus de salariés. Sur les 5 dernières années, les régions de l'Ouest sont celles qui connaissent une progression du salariat.

EN 2020, EN PRODUCTION AGRICOLE, ONT ÉTÉ RECRUTÉS...





La FNSEA a organisé un Webinaire sur les conditions de travail en agriculture

Au cours d'une journée riche en échanges et partages d'expérience, nous avons abordé la problématique des conditions de travail en agriculture et les solutions à mettre en œuvre. Pour agrémenter nos débats, nous avons eu le plaisir d'accueillir de nombreux intervenants de qualité et d'organismes dont l'expérience est riche : la MSA, le Ministère de l'Agriculture, la CAPEB, la DARES, l'ANACT et l'APCA.

Morceaux choisis :



ERIC HUGUES, Responsable du Service management des risques ATMP à la MSA

Le nombre d'accidents du travail en production agricole a diminué de 17% en 10 ans. Les secteurs des cultures spécialisées, de la viticulture et du cheval semblent plus touchés.

Les accidents graves non mortels sont également en diminution (-13%) et ont concerné 1 920 personnes en 2020.



CÉCILE BEAUDONNAT, Cheffe de file santé-sécurité à la CAPEB

La CAPEB et son OPPBTP ont construit deux services dédiés aux TPE de leur secteur.

L'outil « En direct » permet aux professionnels du BTP d'obtenir des réponses rapides à toutes leurs interrogations via des chats, numéros de téléphone, foire aux questions, etc.

L'outil « Prem's » est un outil en ligne d'évaluation des risques professionnels fait par et pour les professionnels.



PATRICK CONJARD, Responsable de la mission FACT à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

Le FACT est un dispositif d'aide publique géré par l'ANACT et qui permet de soutenir financièrement des projets innovants conduits par ou pour des PME sur le champ de l'amélioration des conditions de travail. Le fonctionnement se fait par appels à projets thématique.



AUDE FERNANDEZ & JEAN-ÉDOUARD LEROY, chargée mission & Juriste à la FNSEA

Un groupe de travail inter-OPA (FNSEA-JA, APCA et MSA) s'est constitué fin 2020 pour mettre en place une carte nationale des initiatives et de faire des propositions sur le sujet de l'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

Les travaux, et notamment la carte interactive, sont disponibles sur le site Agri'collectif.

L'avenir en rose des panneaux photovoltaïques

Grâce aux énergies renouvelables et aux panneaux photovoltaïques en particulier, les agriculteurs peuvent retrouver leur autonomie énergétique qu'il ont perdue avec la mécanisation de l'agriculture.



Crédit photo : © iStock

Dès le quatrième millénaire avant Jésus-Christ les bœufs ont été utilisés pour leur force de travail pour le charroi et les travaux agricoles. Plus tard, les chevaux ont été sollicités. Ainsi, dans les fermes, une partie des cultures leur était dédiée pour les nourrir. Selon leur importance et leur localisation, les exploitations consacraient 10 et 15 % de leur surface à la production d'énergie qu'il s'agisse du maïs, de l'orge, de l'avoine ou du foin. Ainsi la traction animale était à l'origine d'un premier bond de la productivité agricole en permettant aux agriculteurs de s'appuyer sur la puissance des bêtes domestiquées. Par la suite, les cultivateurs n'ont cessé d'améliorer les techniques (harnachage, attelage...) pour gagner en efficacité. De même, ils ont sélectionné les animaux plus performants pour en faire des chevaux de trait (Boulonnais, Percheron...) ou des bœufs de travail (en race Aubrac par exemple). D'une façon générale, les agriculteurs veillaient à la reproduction ou au renouvellement de ces bêtes de façon à conserver intacte cette force de travail de génération en génération.

Comme ils ont eu recours à l'énergie hydraulique et éolienne (moulins à eau et à vent) dans le même temps où l'humanité se dotait de voiliers. Bref, historiquement, les agriculteurs ont toujours intégré la nécessité de produire l'énergie nécessaire au fonctionnement de leur ferme.

RÉVOLUTION TECHNIQUE

Dans les années 1890, sont apparus les premiers tracteurs agricoles, peu de temps après l'invention du moteur à essence. Ils se sont généralisés aux États-Unis dès le début du XX^e siècle. S'ils sont apparus en France pendant l'entre-deux-guerres, il faudra attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale et le plan Marshall pour que les tracteurs chassent définitivement les chevaux et les bœufs.

Aujourd'hui, les tracteurs et les autres engins agricoles représentent 50 % de la consommation énergétique des exploitations agricoles. Avec le progrès techniques d'autres besoins sont

apparus, tels que la climatisation des bâtiments d'élevage, le refroidissement du lait, le chauffage des serres, le séchage des grains... autant d'installations gourmandes en énergie et notamment en électricité. Sans parler de l'énergie incorporée dans les intrants, engrais et produits phytosanitaires. Grâce à l'énergie importée sur leurs exploitations, les agriculteurs ont réalisé des gains de productivité considérables, mais ils ont sacrifié leur autonomie énergétique. Ce qui les rend quelquefois plus vulnérables quand le prix du baril du pétrole s'emballe.

UNE PART ENCORE MODESTE

L'épuisement à terme des ressources naturelles (gaz, pétrole), la prise en compte de l'urgence climatique oblige l'agriculture à se réinventer. Déjà, grâce aux mises en cultures pour la fabrication des biocarburants, la fourniture de biomasse pour la production de chaleur et/ou la méthanisation, la production d'électricité à partir d'éoliennes ou

de panneaux solaires, les agriculteurs contribuent à la production d'énergie. Selon l'Agence de la transition écologique (Ademe), ils produisent autant d'énergie qu'ils en consomment et le monde agricole contribue directement ou indirectement à la production de 20 % des énergies renouvelables, en France. Toujours selon l'Ademe, l'ensemble des énergies renouvelables d'origine agricole représentait un chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros en 2020, soit 2 % du chiffre d'affaires de l'agriculture. La part la plus importante revenant aux biocarburants pour 1 milliard d'euros, loin devant le photovoltaïque 109 millions, la méthanisation pour 88 millions, la biomasse pour 85 millions et 34 millions pour la mise à disposition d'espace pour l'éolien. Le potentiel est loin d'être saturé, grâce notamment aux immenses toitures des bâtiments agricoles qui pourraient accueillir davantage de panneaux solaires. La France qui comptait 50 000 exploitations productrices d'énergie renouvelable (EnR) en 2015 pourrait en dénombrer 140 000 en 2030 et 280 000 en 2050 selon le rapport du Sénat, « l'agriculture face au défi de la production d'énergie », adopté en juillet 2020. Selon ces projections ce sont les panneaux photovoltaïques qui sont amenés à se répandre le plus. Un tiers des exploitations EnR en possédait en 2015, ils seraient présents dans les deux tiers en 2030 et dans 80 % environ en 2050. Quant à la production d'électricité photovoltaïque devrait passer de 8 Kilotonne équivalent pétrole (ktep) en 2015 à 1504 ktep en 2050, soit une multiplication par près de 20.

DEPUIS L'ANTIQUITÉ

L'histoire de l'énergie solaire est méconnue. Déjà du temps de l'Antiquité les Grecs allumaient la flamme olympique grâce à un système de miroirs concentrant les rayons du soleil. Des applications pratiques apparaissent au XVII^e siècle. Le Français Salomon de Caus construit en 1615 une

pompe solaire grâce à l'utilisation d'air chauffé par le rayonnement solaire. François Vilette, opticien au château de Versailles, conçoit un miroir en bronze grâce avec lequel il fait des démonstrations de fusion d'objets. En 1747, Georges Louis Leclerc de Buffon expérimente un miroir qui concentre la lumière du soleil en un point focal. Il arrive à faire fondre un morceau d'argent. Dès les années 1780, Horace Bénédicte de Saussure invente un instrument de mesure pour étudier les effets calorifiques des rayons de soleil, en utilisant l'effet de serre obtenu par un vitrage placé au-dessus d'un absorbeur dans un caisson isolé. A la même époque, grâce à une lentille qui concentre les rayons solaires, Antoine Lavoisier construit un four solaire qui atteint la température de 1800 °C.

LA CONQUÊTE SPATIALE

La découverte de l'effet photovoltaïque est plus tardive. Elle revient au physicien français Alexandre Edmond Becquerel quand il découvre, en 1839, la possibilité de produire de l'électricité grâce à la lumière et à la présence de matériaux semi-conducteurs comme le silicium. Mais il faudra attendre près d'un siècle pour que les scientifiques approfondissent et exploitent ce phénomène physique. En 1916, Robert Andrews Millikan, un physicien américain est le premier à produire du courant continu. Mais les essais ultérieurs se révèlent infructueux en raison de faibles rendements et de coûts prohibitifs. Le premier véritable panneau solaire est développé par les chercheurs du laboratoire Bell en 1954, mais le rendement est encore faible (6 %) et est trop coûteux pour être produit en série. C'est la conquête spatiale qui fait réellement progresser l'énergie solaire. Le panneau solaire est le seul moyen non-nucléaire d'alimenter les satellites en énergie. De plus l'énergie solaire est une source constante pour les satellites en orbite. Ainsi en 1958, est lancé le premier satellite équipés de cellules

photovoltaïques. L'année suivante, les premiers panneaux solaires sont fixés sur le satellite Explorer 6.

SOUTIEN PUBLIC

Pendant les années 60 et 70, les recherches se poursuivent pour réduire les coûts et faire en sorte que l'énergie photovoltaïque soit également utilisable pour des applications terrestre. Le choc pétrolier donne une nouvelle impulsion à l'énergie photovoltaïque. Alors que le prix du pétrole augmente de façon spectaculaire, les panneaux solaires commencent à être utilisés dans les maisons. La première est construite à l'Université de Delaware aux États-Unis en 1973. Dix ans plus tard, en 1983, la première voiture alimentée par une pile photovoltaïque parcourt une distance de 4 000 km en Australie.

Depuis l'énergie d'origine photovoltaïque est de plus en plus sollicitée. Elle devient une priorité pour plusieurs pays. Des centrales solaires sont en cours de construction dans le monde entier. Les gouvernements offrent des subventions et/ou des réductions d'impôt pour encourager les propriétaires à investir dans l'énergie solaire pour le domicile. Ainsi en 1995, des programmes de toits photovoltaïques raccordés au réseau électrique sont lancés au Japon et en Allemagne et se généralisent à partir du début des années 2000. La France suit quelques années plus tard. A partir de 2002, le photovoltaïque bénéficie, comme d'ailleurs les autres sources d'énergie renouvelable d'un système d'amortissement dégressif et de tarifs d'achat favorables. Les Conseils régionaux encouragent également leur installation en accordant des subventions. Mais les panneaux ne décollent réellement qu'en 2008-2009 grâce à la réduction de leur coût et l'amélioration de leurs performances. ■

Michel Bourdoncle

Bien savoir pour bien choisir

Attendu depuis 18 mois, le nouvel arrêté tarifaire, qui porte de 100 à 500 kWc, les centrales solaires pouvant bénéficier d'un prix d'achat de l'électricité à prix garantis pour une durée de vingt ans, a été publié le 8 octobre dernier.

Cet arrêté devrait donner un coup de fouet au développement du photovoltaïque en France et à l'agrivoltaïsme en particulier. Cette mesure est destinée à atteindre les ambitions de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), dont l'objectif est d'atteindre entre 35 et 44 gigawatts (GW) d'énergie solaire en 2028. Sachant que le solaire photovoltaïque raccordé au réseau, tous secteurs confondus, a aujourd'hui une puissance de 12,5 GW, cela demande de presque quadrupler les installations en l'espace de sept ans.

RESTER VIGILANT

En tenant compte que 500 mètres carrés de panneaux solaires représentent 100 kWc¹ d'électricité, (qui peuvent produire de 95 000 à 140 000 kilowattheure-kWh en fonction de la durée d'ensoleillement) si chaque agriculteur installait des modules solaires sur ses bâtiments, l'objectif fixé par la PPE pourrait se réaliser. Une supposition



Crédit photo : © iStock

qui témoigne du potentiel du monde agricole pour développer cette énergie renouvelable qu'est le photovoltaïque. C'est évidemment en sa direction que les regards se tournent, car le monde agricole possède les surfaces nécessaires. En 2015, l'ADEME estimait que l'agriculture représentait 15 % du photovoltaïque en France. Les installateurs de centrales solaires avancent que 80 % de leur chiffre d'affaires provient du monde agricole. Au moment où les agriculteurs subissent des difficultés économiques, la production d'énergie solaire pourrait leur offrir un complément de revenus et les aider à réussir cette transition écologique. Les possibilités qu'offre le solaire semblent alléchantes, encore faut-il investir avec circonspection et rester vigilant.

BIEN INVESTIR

Cependant, avant d'investir dans le photovoltaïque, l'agriculteur doit avant tout se demander s'il veut maîtriser sa consommation d'énergie ou bien produire de l'énergie.

S'il souhaite faire un effort de sobriété

pour baisser ses factures, il doit savoir quel type d'énergie il veut réduire, l'électricité ou le chauffage ? Une exploitation laitière, qui consomme chaque jour plusieurs milliers de litres d'eau chaude pour le nettoyage, aura ainsi intérêt à se tourner vers le solaire thermique. Les panneaux convertissent le rayonnement solaire en chaleur et permettent d'obtenir de l'eau chaude et de réduire considérablement la facture énergétique. Mais pour un bâtiment abritant des volailles, c'est la facture d'électricité qu'il faudra réduire. Deux options se présentent à l'agriculteur : auto-consommation avec vente du surplus (à 6 centimes le kWh) ou bien production et vente de l'électricité injectée dans le réseau. En cas de forte consommation d'énergie l'auto-consommation peut être préférée. Si en revanche l'exploitation consomme peu, l'investissement en propre est recommandé car la vente de l'électricité peut procurer un revenu complémentaire. 90 % des agriculteurs ont ainsi opté pour la vente totale. La majorité des installations ne dépassent pas 100 kWc, puisque jusqu'au nouvel arrêté, c'était la taille maximale pour obtenir

un prix garanti sans passer par l'appel d'offre. L'investissement de 500 mètres carrés de panneaux solaires nécessaires varie de 75 à 90 000 euros. Désormais la taille des centrales pourra être multipliée par cinq. Le prix de vente de l'électricité est fixé à 9,8 centimes le kWh pour une durée de vingt ans pour les centrales allant de 100 à 500 kWc. En deçà, le tarif est plus élevé.

« DENTS CREUSES » ET OMBRIÈRES

Autre poste à prendre en considération, le coût du raccordement au réseau. Les exploitations agricoles sont souvent sur des sites isolés, avec un réseau conçu pour recevoir de l'électricité, pas pour en injecter. Il faudra donc adapter les câbles et les installations à cette nouvelle fonction. Les assurances restent un sujet de préoccupation. Elles sont relativement chères, car en cas de sinistre il faut indemniser le bâtiment et

les panneaux. Les utilisations peuvent être restreintes, avec l'interdiction de stockage du carburant ou du foin dans les bâtiments. Les charges étant de 2 à 3 000 euros par an, l'association Hespul, spécialisée dans le solaire, estime qu'il faut une dizaine d'années pour amortir une telle centrale de 100 kWc.

Avant de s'engager l'agriculteur a intérêt à faire établir plusieurs devis auprès de différents installateurs et de demander conseil à sa Chambre d'agriculture. Mais surtout, avec la possibilité d'investir dans des centrales plus importantes, les agriculteurs vont chercher des surfaces disponibles, sur les toitures mais aussi sur les « dents creuses », ces endroits non agricoles d'une exploitation qui ne sont pas valorisés. Dans le cas de bâtiments existants, il faut prendre en compte la solidité de la charpente et de sa structure ainsi que l'étanchéité. Dans le cas de bâtiments neufs les agriculteurs ont intérêt à les concevoir

avec du solaire, en privilégiant toutefois la fonction agricole du bâtiment.

Ce nouvel arrêté est un coup d'accélérateur pour déployer le photovoltaïque sur les hangars mais la pression va s'exercer au sol d'où la nécessité de définir des règles pour l'agrivoltaïsme. Si pour l'instant aucune autorisation n'est délivrée pour installer des centrales au sol sur des terres agricoles, des serres photovoltaïques existent déjà et des « ombrières » font leur apparition sur la vigne, le maraîchage ou les parcours de volailles. Il faut adopter des cahiers des charges pour que ces installations solaires ne se fassent pas au détriment de l'activité agricole mais aussi que la richesse créée revienne à l'agriculteur. C'est tout l'objet de la réflexion que mènent les élus agricoles. ■

Jean-Marc Cholet

¹ Le kilowatt-crête (kWc) est la puissance électrique maximale dégagée dans des conditions standards.

L'agrivoltaïsme peut être un atout pour transformer les pratiques agricoles. A condition que le projet soit bien pensé en amont. Retour d'expérience, à l'aide d'exemples concrets.

Une carte à jouer pour la transition agroécologique

« Avec la nécessité de produire une énergie décarbonée, l'agriculture est amenée à tenir un rôle prépondérant. À l'avenir, l'exploitation moderne produira à la fois de l'alimentation et de l'énergie. » Pour Christophe Congues, président de la coopérative Euralis, il ne fait aucun doute que le monde agricole a une carte à jouer pour accompagner la transition énergétique, que ce soit avec la méthanisation ou le solaire. La coopérative béarnaise a

d'ores et déjà l'intention de créer sa propre filière solaire pour accompagner ceux de ses 7 000 adhérents qui voudraient se lancer dans l'aventure. Celle-ci fournira aide administrative, conseils techniques, appui auprès des banques pour obtenir des financements. La priorité est de faire un recensement des toitures qui peuvent accueillir des panneaux solaires. La moitié d'entre elles, construites dans les années 1960/1975 seraient en amiante. D'où ce projet avec l'Agence

de la Transition écologique (ADEME) de lancer un plan de désamiantage, aidée par la coopérative, à la condition d'installer des panneaux solaires. Une façon de dépolluer les campagnes et d'investir dans le solaire. Christophe Congues souhaite également que « pas un bâtiment neuf ne se construise sans photovoltaïque. » L'objectif est que cette production d'électricité apporte un revenu complémentaire de 1 300 euros par mois à chaque exploitation.



AGRIVOLTAÏSME DYNAMIQUE

A l'occasion du renouvellement d'une partie des vergers de kiwis, plusieurs expérimentations sont menées, par Euralis, pour produire une nouvelle variété de kiwis rouges sous serre, et non plus à l'extérieur. Chaque serre est recouverte à 70 % de panneaux solaires, le reste constituant des puits de lumière. Le micro-climat de la serre est ainsi adapté aux besoins de la plante, le travail des salariés est facilité car il se fait à l'intérieur. Coût de l'investissement : 450 000 euros par serre. A terme, la coopérative espère développer 20 hectares de couverture solaire de ce type avec une cinquantaine d'agriculteurs. L'exemple des serres d'Euralis montre que les installations solaires ne sont pas uniquement une activité complémentaire mais qu'elles peuvent aussi participer à la protection climatique de la plante.

L'entreprise Sun'Agri travaille depuis une douzaine d'années, en partenariat avec l'INRAE, pour développer des solutions qui permettent de lutter contre le stress climatique des cultures tout en accompagnant la transition énergétique. C'est ce qu'on appelle l'agrivoltaïsme dynamique, qui fait appel à l'agriculture de précision. Des panneaux solaires mobiles, installés à cinq mètres de hauteur, pilotés à distance en fonction des données météorologiques, apportent une protection à la plante. En cas de canicule, ces per-

siennes réduisent la température de 3 à 5 degrés, générant donc moins d'évaporation et un meilleur confort hydrique pour la plante. Elles protègent également contre le gel de printemps, permettant de gagner un ou deux degrés. 35 projets sont engagés dans l'arboriculture et la viticulture, sur plus de 100 hectares, essentiellement dans le sud de la France, avec un investissement de 8 à 900 000 euros l'hectare. « *Le soleil, grâce à l'électricité produite, finance ainsi un outil agricole qui permet de maîtriser un micro-climat* » déclare Alexandre Cartier, responsable d'affaires chez Sun'Agri. L'entreprise accompagne la création du projet, s'assure que les intérêts de l'agriculteur sont garantis dans le montage avec la société agri-voltaïque.

CODE DE BONNE CONDUITE

Au nord de la Loire, d'autres formes d'agrivoltaïsme se développent, adaptées à l'élevage. La société OKwind a installé plus de mille « trackers » solaires dans le grand ouest. Ces panneaux solaires, montés sur un grand mât, captent le soleil sur leurs deux faces et sont souvent utilisés en autoconsommation. Ils permettent de couvrir 30 à 40 % des besoins d'énergie électrique des bâtiments avicoles ou porcins mais aussi de chauffer l'eau des fermes laitières. En réduisant les charges, ils renforcent la compétitivité de l'élevage. Une réflexion est menée pour renforcer le rôle protecteur que ces trackers pourraient jouer sur les parcours des volailles.

« *Le développement de l'agrivoltaïsme doit se faire avec vigilance* », rappelle toutefois Pascal Chaussec, président de l'APEHA (Agriculteurs Producteurs d'Electricité Photovoltaïque Associés), qui regroupe près de 500 adhérents sur 50 départements. « *Si l'agrivoltaïsme n'est pas considéré comme une artificialisation des terres* », il insiste sur le fait que les projets doivent se faire en priorité sur les hangars et sur « *les dents creuses* » des exploitations. A ce titre, l'association lance un sondage auprès de tous les agriculteurs pour recenser les surfaces non agricoles mal valorisées, de façon à connaître le potentiel disponible. Il insiste sur la nécessité d'établir un code de bonne conduite pour que la valeur ajoutée soit partagée entre l'agriculteur et la société photovoltaïque lorsque celle-ci apporte le capital et pilote le projet. Pour créer un environnement favorable au photovoltaïque des réseaux émergent dans tout le pays, comme Atlansun dans le Grand-Ouest, « *un centre de ressources, à destination de tous les porteurs de projets* », explique son président Olivier Loizeau. « *Il s'agit de répondre aux questions de montage, de technologies ou de modèles d'affaires* », ajoute-t-il. L'objectif est d'implanter le solaire sur tout le territoire en synergie avec le monde agricole, les citoyens et les collectivités locales. ■

Jean-Marc Cholet

Des éleveurs convaincus par le photovoltaïque

Si les projets de production d'énergie solaire sur les bâtiments concernent pratiquement tous les secteurs, l'élevage français les a déjà largement intégrés dans l'économie des exploitations. La pratique de l'agrivoltaïsme mérite quant à elle d'être encadrée.



Crédit photo : © iStock

La publication le 8 octobre 2021 de l'arrêté tarifaire étendant à 500kWc le « guichet ouvert » (c'est-à-dire à tarif fixe subventionné) des projets photovoltaïques devrait consolider leur déploiement par les agriculteurs dans les années qui viennent. « *La remontée de ce seuil, mais également l'ouverture à l'autoconsommation individuelle et collective, redonnera la possibilité aux agriculteurs de porter de nouveaux projets leur permettant, de produire une énergie décarbonée (...) avec un tarif suffisant fixé sur 20 ans* », s'est immédiatement félicité la FNSEA dans un communiqué. Le parc photovoltaïque français, dont 13 % relève du secteur agricole, est aujourd'hui concentré pour l'essentiel sur les toits de 10 000 bâtiments, étables, granges et autres hangars de stockage. Les conditions de mise en place des panneaux varient suivant les solutions choisies par les exploitations ou les collectifs concernés : installation en site isolé indépendante du réseau ERDF/Enedis, avec autoconsommation totale (le surplus éventuel étant cédé gratuitement), avec autoconsommation et vente du surplus ou encore vente en totalité.

FERMES INNOVANTES

Avec leurs nombreuses constructions, parfois de grande taille, les élevages de ruminants sont aujourd'hui à la pointe en matière de production d'électricité photovoltaïque. Le besoin de modernisation du parc de bâtiments constitue en outre pour le secteur une opportunité pour y produire de l'énergie. « *Les constructions neuves projetées représentent annuellement plus de 3 millions de m² de toiture (logement des animaux et stockage du fourrage), dont près de 40 % pourraient être équipés en panneaux photovoltaïque* », estime une synthèse de l'Institut de l'Élevage dédiée à ce sujet. Le secteur dispose aujourd'hui d'un recul suffisant pour mesurer l'efficacité énergétique et économique des panneaux installés sur les toits des bâtiments. « *Après huit années de fonctionnement, la station expérimentale veau de boucherie du Rheu en Bretagne, équipée d'une installation solaire photovoltaïque de 200m² présente un bilan positif* », estimait récemment Christophe Martineau, chef de projet à l'Institut de l'Élevage. « *L'investissement initial de 50 000€ est d'ores et déjà amorti grâce*

à un contrat de revente EDF au tarif de 30 cts d'€ du kWh sur 20 ans. »

Sensible à l'impact environnemental de son activité, l'éleveur de vaches allaitantes limousines Nicolas Onfroy a utilisé cet outil pour développer l'autoconsommation de son exploitation. Sa ferme de Sainte-Marie-Du-Mont (Manche), qui fait partie des six fermes innovantes du programme Life Beef Carbon en Normandie piloté par l'Idel, a investi dans 1 600 m² de panneaux photovoltaïques (250 000 kW) installés sur la stabulation des mères. Ils produisent de l'énergie à sept grammes de CO₂ par kWh par an, là où la moyenne française est à 20 grammes.

PRODUITS À ÉNERGIE ZÉRO

Pour accompagner les éleveurs de ruminants dans leurs projets, un outil d'aide à la réflexion a été mis au point par l'Institut technique de l'élevage grâce à l'appui financier de la Confédération de l'élevage (CNE) et de l'interprofession (CNIEL). En partant de la stratégie de l'exploitation, de ses caractéristiques ou encore du type de chaleur qu'elle souhaite produire, le projet « EnR2 » donne un premier avis sur la faisabilité et la pertinence des différentes oppor-



Crédit photo : © IStock

tunités. De plus, il met à disposition des documents pour aller plus loin dans un projet de production d'énergie.

Les coopératives ont largement participé à accompagner le mouvement. Une bonne partie des 14 000 agriculteurs d'Euralis se sont ainsi engagés dans la démarche photovoltaïque, toutes les toitures de leurs exploitations ayant été recensées. « *Quand j'aurais occupé tous les toits, je me poserais la question de savoir si j'installe les panneaux photovoltaïques au sol!* », expliquait récemment le président d'Euralis Christophe Congues. La coopérative du sud-ouest a proposé un "deal" aux opérateurs : enlever les toits des bâtiments agricoles. « *60 % d'entre eux sont composés d'amiante, ce qui à terme pollue les sols, l'air et les nappes phréatiques. En contrepartie, les opérateurs installent des panneaux solaires* ». Les coopératives ont également la ressource de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur leurs propres installations. Une solution retenue par un nombre croissant de coopératives viticoles. La coopérative Sinnae, premier producteur en volume des Côtes du Rhône, a ainsi dernièrement annoncé la construction prochaine d'un nouveau bâtiment de stockage de produits finis à énergie zéro grâce à l'installation d'une centrale photovoltaïque.

L'AGRIVOLTAÏSME, UNE OPPORTUNITÉ POUR L'ÉLEVAGE OVIN ?

Mais l'installation sur les toits des bâtiments n'est pas la seule solution applicable en élevage. L'agrivoltaïsme, qui

consiste à installer des panneaux solaires au-dessus des prairies, constitue également une autre voie prometteuse. « *Les éleveurs de moutons sont particulièrement sollicités, car le mouton est l'espèce animale la mieux adaptée pour le pâturage et l'entretien de ces champs* », témoignait dernièrement Denis Gautier, de l'Institut de l'élevage. Pour étudier le développement des projets de production d'énergie photovoltaïque au sol en coactivité avec de la production ovine, la fédération ovine FNO s'est rapprochée en 2018 de Neoen, producteur français d'énergies renouvelables. Un partenariat qui lui a permis de publier récemment une charte « *destinée à partager sa vision des projets vertueux* » et « *d'accompagner plusieurs potentiels projets* ».

Selon Neoen, quinze centrales solaires couvrant environ 240 hectares sont pâturées par les moutons avec des prestations d'éco-pâturage avec des éleveurs. « *L'entretien des centrales au sol est une opportunité qu'il faut saisir* », soulignait récemment Audrey Desormeaux chargée de mission à la FNO dans la revue Pâtre. « *Mais les projets sur des terres agricoles ont une autre dimension*



Crédit photo : © IStock

L'UTILISATION SUR LES TERRES AGRICOLES

Pour mieux encadrer le développement des projets photovoltaïques au sol, les Chambres d'agriculture, la FNSEA, et EDF Renouvelables ont signé en janvier dernier une charte de bonnes pratiques pour encourager les complémentarités entre agriculture et solaire photovoltaïque. EDF Renouvelables y travaille en planchant sur différentes solutions technologiques en adéquation avec les conditions d'exploitation agricoles : panneaux solaires surélevés pour permettre le passage d'engins agricoles, panneaux mobiles pilotés par un système intelligent permettant d'adapter leur inclinaison en fonction des besoins d'ensoleillement des plantes, des conditions météorologiques, et de la nature du sol, etc.

« *Cette charte constitue une réelle avancée : elle permet de structurer le développement du photovoltaïsme en France, tout en protégeant les terres agricoles et leur fonction productrice* », s'est félicitée Christiane Lambert, présidente de la FNSEA lors de la signature de la charte. « *Nous souhaitons que l'agrivoltaïsme tel que nous l'entendons mette fin aux conflits d'usage en rendant compatible le travail agricole et la production d'électricité durable. Nous serons très attentifs à ce que cette diversification des revenus des agriculteurs n'empiète pas sur la production alimentaire* ».



Crédit photo : © BC

et cela peut permettre de reconquérir d'autres terres ou d'apporter de la plus-value pour des exploitations qui ont besoin d'être consolidées, avant une transmission par exemple », estimait-elle.

L'association Solagro, dédiée à l'accélération des transitions énergétique, agroécologique et alimentaire et la société Arkolia énergies ont à cœur de montrer que le photovoltaïque peut faire bon ménage avec le pâturage. Le 31 août dernier, les deux partenaires ont présenté les résultats d'un audit réalisé sur sept parcs photovoltaïques situés dans le Sud de la France sur des surfaces variant de 7 à 45,9 ha.

Selon cette enquête, il n'a été constaté sur les sept parcs audités « aucun conflit d'usage » et une utilisation satisfaisante des ressources fourragères. Bien que les périodes de pâturage varient d'une exploitation à l'autre, les agriculteurs concernés témoignent que les panneaux solaires permettent à l'herbe de mieux tenir, même en cas de sécheresse. Selon les sites la productivité des prairies varie d'environ deux tonnes de matière sèche à l'ha (MS/ha) jusqu'à 9,3 MS/ha. C'est notamment le cas sur le site d'Aurillac (Cantal) dont le rendement herbager est 52 % supérieur à la référence départementale. ■

Bruno Carlhian

LES SERRES PHOTOVOLTAÏQUES VEULENT FAIRE LEURS PREUVES

La production d'énergie photovoltaïque peut également avoir un intérêt dans le cadre des cultures sous serre. Généralement incompatibles avec les équipements existants et réservées aux zones méridionales, les serres photovoltaïques consistent à intégrer, sur la structure d'une serre, des modules pour produire de l'électricité. Elles entraînent cependant une baisse de l'intensité lumineuse à l'intérieur de la serre (10 à 40 %) et donc une perte de rendement équivalente pour certaines cultures. Elles nécessitent également une adaptation des pratiques. « De nombreuses cultures ont cependant montré un bon comportement sous serres : courgettes, aubergines, poivrons, concombres, asperges, navets, brocolis, laitues batavia avec éventuellement des pertes de rendements mais faibles », estime une étude réalisée par I Care & Consult sur la filière solaire française. A Chateaufort (13), Cédric Fargier, spécialisé dans la culture de salades d'hiver, cultivées sous abris tunnels plastiques, a ainsi fait le choix de remplacer ses tunnels par une serre solaire, développée et construite par le groupe Urbasolar. « Il était indispensable pour moi que le projet agricole reste la priorité », témoigne-t-il. « Je ne souhaitais pas me lancer sur ce marché commercial sans être certain que l'outil permettrait une sécurisation de la production et une mèche de qualité pour les clients ». La serre, qui s'étend sur 9 000 m² pour une puissance de 0,9 MWc, « permet de conserver un rayonnement solaire sur la période hivernale, d'y ajuster le climat à l'intérieur et donc d'étendre mon calendrier de production, ce qui n'était pas possible en tunnel », précise-t-il. Les expérimentations pour adapter le photovoltaïque au maraîchage et à l'arboriculture vont bon train. En décembre dernier, le jury du Concours Sival Innovation a ainsi récompensé d'un « Sival d'or » les persiennes photovoltaïques mobiles développées par Sun'Agri. Pilotées par des algorithmes, elles priorisent le développement de la culture, selon ses besoins et les conditions météorologiques. Un prototype du dispositif Sun'Agri a été installé à la station expérimentale de la Pugère (Bouches-du-Rhône) en 2019.



Crédit photo : © BC

Après trois rotations réussies sous sa serre, le maraîcher Cédric Fargier envisage de se lancer dans un nouveau projet avec Urbasolar.

« L'agrivoltaïsme est un projet complet »

Olivier Dauger, président de la Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France, membre du conseil d'administration de la FNSEA, en charge des dossiers énergie-climat explique les enjeux de « Charte pour développer et mieux encadrer les projets photovoltaïques au sol sur terres agricoles ».

La FNSEA, et Chambres d'agriculture France ont signé avec EDF Renouvelables une charte sur l'agrivoltaïsme. Quel est le but de cette charte ?

Olivier Dauger : Dans un premier temps, il s'agit d'apprendre aux filières agricoles et énergies à se connaître et à travailler ensemble. L'agrivoltaïsme est une filière toute neuve. Il n'y a pas de règles à ce jour. Comment développer cette source d'énergie sans empiéter sur le foncier agricole ? Il y a bien entendu les toitures des bâtiments, ce doit être la priorité. Mais ensuite, il faut trouver le moyen de produire de l'énergie en zone rurale sans empiéter sur la production agricole et alimentaire. On peut le faire en préservant

la production alimentaire, cela existe, cela fonctionne, mais cela nécessite des panneaux différents, et donc coûte un peu plus cher. L'idée est aussi de mieux répartir cette production sur le territoire. EDF est conscient de cela. Nous l'avons marqué dans la charte. Le photovoltaïsme doit concerner d'abord les toitures, d'abord les zones non agricoles, en particulier les zones industrielles abandonnées, et pourquoi pas les bords d'autoroutes comme en Allemagne, avant d'aller chercher des terres agricoles. En résumé, cette charte vise à assurer un développement raisonné de l'énergie photovoltaïque au sol dans le monde agricole. On a signé avec EDF, mais nous sommes en relation régulière avec la plupart des intervenants. Par ailleurs, cette charte a vocation à être déclinée par départements, parce-que les situations ne sont pas les mêmes partout.

L'agrivoltaïsme peut-être aussi un revenu complémentaire pour les agriculteurs ?

OD : On a obtenu une revalorisation du tarif qui va permettre de financer des installations sur les bâtiments, et pas que les bâtiments agricoles. Cela peut-être des bâtiments industriels ou d'artisans. Cela doit permettre un meilleur maillage du territoire. Cela demeure la priorité des priorités. Mais cela restera insuffisant par rapport aux objectifs d'énergies renouvelables. Pour le photovoltaïsme au sol, il reste 30 000 hectares à trouver. Il faudra mobiliser toute la ressource disponible. Il y a les terrains militaires abandonnés. Par exemple, dans ma région, il y a la plus grosse ferme photovoltaïque du nord de la France sur les 250 hectares d'une



Credit photo : © FNSEA

ancienne base aérienne américaine. Il y a les anciennes zones industrielles dont le sol est pollué et qui ne peuvent pas revenir à de la production agricole. Mais il y a de fortes tentations chez des industriels, et aussi chez des propriétaires de terres agricoles pour utiliser ces terres. Comment les blâmer quand on connaît le niveau des retraites agricoles ? L'économie ne peut pas tout faire. Il faut encadrer les pratiques. C'est pour cela que l'on pousse sur l'agrivoltaïsme, parce qu'il permet d'avoir un projet complet. Et souvent des projets bien acceptés au niveau sociétal. Cela peut être des parcours de volailles, cela peut-être sur des vignes, sur de l'arboriculture, cela peut-être sur des serres... Il y a beaucoup de solutions. Ce que nous souhaitons aussi, c'est que l'agriculteur soit le porteur du projet, ou en tout cas qu'il ait un important retour financier grâce à ce projet. ■

Propos recueillis par Olivier Masbou

L'AVIS DE L'EXPERT

Quand l'eau et le soleil font bon ménage



Crédit photo : © iStock

Les panneaux photovoltaïques installés au sol ne sont pas incompatibles avec certains systèmes d'exploitation, comme l'explique Bruno Cheviron de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

Bruno Cheviron, chargé de recherche à l'INRAE et physicien de formation travaille depuis plusieurs années sur le programme Optimiste, acronyme de « Optimisation du Pilotage et des Technologies d'Irrigation : Minimisation des Intrants, Transferts Environnementaux ». Pour lui, le photovoltaïque peut contribuer à améliorer le bilan hydrique des exploitants et mieux piloter l'irrigation de certaines cultures dans la mesure où, il existe un lien physique entre les panneaux et l'eau. « En effet, par ruissellement, les panneaux redistribuent une partie des eaux de pluie sur les sols et en fonction de leur orientation et d'autres critères comme l'inclinaison et bien entendu le vent, la quantité d'eau retournant à la terre peut être différente. En fonction de la force du vent, l'eau peut plus ou moins tomber en biais et la disposition même des panneaux peut jouer sur l'apport en eau », dit-il.

SEUIL DE TOLÉRANCE

Les effets induits des panneaux solaires sont également nombreux et sont fonction de la pente du sol sur lesquels les panneaux sont implantés, du type même du sol (argileux, sableux, calcaire, siliceux...) « L'homogénéisation dans le sol peut gommer en partie les effets de la redistribution en eau par les panneaux », concède-t-il. Bruno Cheviron travaille sur les panneaux solaires orientables ce qui affecte aussi la quantité d'eau reçue par les sols. « On les pilote pour identifier et gérer les effets de la redistribution ». Ces panneaux dont la hauteur peut atteindre 4,5 mètres et appelés ombrières peuvent être utilisés dans de nombreuses exploitations et permettent aux petits engins de travailler : maraîchage plein air, vignes, arboriculture notamment en pommes, abricotiers, poiriers. Des essais sont réalisés sur quelques grandes cultures, en particulier le maïs « parce que c'est une plante modèle sur laquelle on peut bien mesurer le seuil de tolérance au stress hydrique ». Ces ombrières possèdent quelques avantages comme celui de pouvoir atténuer les effets de la sécheresse et aussi du gel. « Selon certains cas on peut gagner en moyenne 2°C. C'est-à-dire que sous les panneaux, la température est plus élevée de 2°C qu'au-dessus. Or deux degrés peuvent faire une grande différence sur certaines productions, notamment en fruit et en viticulture ». Cependant, ces petits effets restent difficiles à appréhender et à

identifier, tant les critères scientifiques restent nombreux.

ADAPTATION DE LA PLANTE

Les ombrières permettent également de protéger sols et cultures contre les potentiels rideaux d'eau et de grêle à l'occasion des orages d'été notamment. Répondant aux normes européennes CEI 61215, CEI 61646, CEI 61730, les panneaux photovoltaïques résistent aux chutes de grêle d'un diamètre inférieur ou égal à 1,25 cm. Au-delà, la casse d'un système photovoltaïque reste possible. Les panneaux orientables sont également conçus pour intercepter le maximum de rayonnements solaires et pour permettre des ombrages intermittents sur les plantes. L'un des travaux de Bruno Cheviron est d'effectuer des recherches sur le fonctionnement et l'adaptation des plantes quand elles subissent des changements de conditionnement, entre ombre et lumière. « Selon les espèces, elles n'ont pas le même temps d'adaptation. De plus une même plante peut avoir un temps d'adaptation différent selon qu'elle passe de l'ombre à la lumière et de la lumière à l'ombre ». Quant au taux de couverture des panneaux, Bruno Cheviron préconise un « bon équilibre ». La surface au sol ne doit pas être entièrement couverte pour permettre de laisser passer l'eau et le soleil. Il faut trouver un bon compromis en enlevant un rang sur deux pour 100 m² de panneaux. ■

Christophe Soulard

En Europe, l'agrivoltaïsme en quête de standardisation

Le développement de l'agrivoltaïsme sur des prairies ou cultures est pris très au sérieux en France, en Allemagne ou en Italie. Une conférence organisée lors du salon Inter Solar Europe en juin dernier a permis de mesurer le besoin de standardisation pour permettre un développement technologique et commercial.



Un essai d'une capacité de 200 kW a démarré au printemps 2021 sur un verger de pommiers en Rhénanie-Palatinat (Ahrweiler).

Le Covid-19 n'a pas ralenti la croissance du photovoltaïque dans le monde. Selon un rapport de l'organisation européenne Solar Power Europe publié lors du récent salon Inter Solar Europe, les installations de production d'énergie solaire ont progressé de 18 % en 2020, ce qui en fait une année record pour le secteur, portant la capacité cumulée dans le monde à 773,2 GigaWatt (GW). Si elle reste loin derrière la Chine et les Etats-Unis, l'Europe connaît une croissance de son parc photovoltaïque également spectaculaire puisque 18,7 gigawatts (GW) de puissance supplémentaire ont été installés l'année dernière, soit +11 %.

Le photovoltaïque agricole connaît un destin plus ou moins parallèle. D'après l'Institut Fraunhofer pour les systèmes énergétiques solaires (ISE), la puissance photovoltaïque agricole installée est passée dans le monde d'environ

de cinq mégawatts (MW) en 2012 à près de 2,9 GW en 2020, sachant que la Chine en possède la majorité avec environ 1,9 GW. Son intérêt est très vite apparu dans les régions « hors réseau ». Le photovoltaïque agricole permet en effet de produire une électricité « autonome » pour le captage et le traitement de l'eau tout en diminuant les besoins des cultures grâce à l'ombre fournie. La plus grande installation photovoltaïque agricole du monde est ainsi située en bordure du désert de Gobi en Chine, où l'on cultive des baies sous des modules solaires d'une puissance de 700 mégawatts.

En Europe, c'est la perspective d'une double utilisation des terres, pour la production agricole et pour celle d'énergie solaire qui constitue le moteur de l'intérêt croissant pour l'agrivoltaïque. Une tendance qu'illustre la création en juin dernier de France

Agrioltaïsme. Lancée par Sun'Agri, REM Tec, Kilowattsol, Altergie Développement et Racines, c'est la toute première association de promotion et de défense de l'agrivoltaïsme regroupant les filières énergétique, agricole et agroalimentaire, le monde académique ainsi que la finance et l'assurance.

VERS UNE NORME DIN EN ALLEMAGNE

Tandis que le secteur spécifique de l'agrivoltaïsme (les équipements situés au-dessus des cultures) commence à se structurer en France, mais aussi en Allemagne ou en Italie, les acteurs de cette révolution énergétique sont confrontés aujourd'hui à un important besoin de normalisation et d'encadrement des pratiques. C'est ce qu'a permis de mieux comprendre la conférence internationale en ligne



Crédit photo : © BC

Essai en Allemagne sur des cultures de céréales

AgriVoltaics 2021, qui s'est déroulée du 14 au 16 juin 2021. Organisée par l'Institut Fraunhofer pour les systèmes d'énergie solaire ISE, l'INRAE et PSE Conferences & Consulting, les débats ont en effet montré que la question de la définition et de la standardisation de l'agrivoltaïsme se posait partout en Europe.

Alors qu'en France l'Ademe a été saisie de la question, des représentants de l'industrie de l'agriculture, de l'industrie solaire, des organismes de recherche et de certification se sont mis d'accord en Allemagne sur une norme DIN, l'équivalent de nos normes AFNOR. Le document en cours de rédaction aborde les aspects fondamentaux de l'agrivoltaïsme tels que la portée, la terminologie, les critères ou les exigences en matière de technologie, de planification, d'installation, d'exploitation et de maintenance. L'Agence fédérale des réseaux devrait s'appuyer sur la base de cette norme préliminaire pour introduire un certain nombre de critères et d'exigence au sein des appels d'offres d'innovation qui seront lancés au printemps 2022, a expliqué Matthew Berwind, de Fraunhofer ISE. Grâce au lobbying de l'industrie et de l'association des agriculteurs allemands, le Bundestag a convenu d'augmenter le volume d'appel d'offres initialement prévu de 50 MW à 150 MW. De plus, la zone couverte a été élargie pour inclure les cultures pérennes et les cultures permanentes, ce qui inclut également les zones fruitières.

Mais le dossier bouge également en Italie. Les conflits sur l'utilisation des terres agricoles et naturelles et les procédures d'approbation aussi complexes que longues des parcs solaires conventionnels ralentissent aussi, au-delà des Alpes, le développement de l'agrivol-

taïsme. Alessandra Scognamiglio de l'Agence nationale italienne pour les nouvelles technologies, l'énergie et le développement économique durable (ENEA) a annoncé que la question de la normalisation était officiellement soulevée dans son pays. C'est même une des conditions préalables à un programme de financement de plusieurs milliards d'euros qui sera lancé prochainement. Le gouvernement italien veut obtenir ainsi l'installation de deux gigawatts en agrivoltaïsme dans le cadre du plan de relance européen de 220 milliards de l'UE.

Les différents intervenants européens à la conférence ont convenu que l'agrivoltaïsme présentait un potentiel pour les cultures fruitières et en viticulture. En plus de la double utilisation des surfaces, les modules solaires présentent l'intérêt de protéger les cultures de la grêle, des fortes pluies, des insulations et du gel et peuvent remplacer les structures existantes telles que les systèmes de protection contre la grêle ou les tunnels en aluminium. Pour démontrer et optimiser les possibilités en arboriculture fruitière, un essai d'une capacité de 200 kW a démarré au printemps 2021 sur un verger de pommiers en Rhénanie-Palatinat (Ahrweiler). En Allemagne, 14 systèmes d'agrivoltaïsme, représentant une capacité de 18 400 kW sont actuellement en fonctionnement, a rapporté Lisa Pataczek, du Centre pour l'agriculture biologique à l'Université de Hohenheim. Il s'agit pour l'essentiel de projets de recherche et développement et d'applications commerciales dans les systèmes verticaux sur les prairies ou combinée à la culture des céréales. ■

Bruno Carlhian

UN ENJEU DE TAILLE POUR L'AGRICULTURE SUBSAHARIENNE

Le développement du photovoltaïque constitue un enjeu crucial pour l'agriculture subsaharienne, souligne un récent rapport de « Lighting Global » une initiative de la Banque Mondiale visant à améliorer l'accès à l'énergie solaire pour les 850 millions de personnes dans le monde qui ne disposent pas d'accès à l'électricité. Les experts ont ainsi étudié le marché potentiel d'installations hors réseau de 1kw et moins, destinées à des usages productifs en agriculture, principalement l'irrigation (pompes à eau), le refroidissement et la réfrigération, et la transformation alimentaire (batteuses, moulins, râpes, etc.). Selon les estimations des auteurs de l'étude, le marché potentiel en Afrique subsaharienne des pompes à eau à énergie solaire concernerait 5,4 millions d'agriculteurs dont 701 000 auraient aujourd'hui les moyens de les acquérir, un dernier chiffre qui s'accroîtrait de 12 % chaque année à la faveur de la hausse des revenus et de la baisse des prix des matériels. Le marché du refroidissement et de la réfrigération s'élèverait à 6,5 millions d'agriculteurs africains, dont 225 000 seulement en auraient aujourd'hui les capacités (un réfrigérateur à énergie solaire coûte 825 dollars). Enfin le marché des appareils de transformation à énergie solaire intéresserait potentiellement 937 000 fermes, dont seulement 54 000 auraient les capacités de les acquérir.



Crédit photo : © BC



Permettre aux femmes et aux hommes de notre filière d'offrir de la viande française aux associations d'aide alimentaire

QUI EST ANVISOL ?

L'Association Nationale des Viandes SOLidaires ANVISOL a pour mission de collecter les dons des femmes et des hommes de la filière porcine française afin de fournir de la viande et des charcuteries françaises aux associations d'aide alimentaire. Ces dons ouvrent droit à une réduction d'impôt

QUI PEUT DONNER ?

Tous les membres de la filière porcine française :
- les éleveurs de porcs
- les entreprises de la filière
- les salariés

POURQUOI DONNER ?

Les associations d'aide alimentaire sont en demande de viandes françaises car leurs bénéficiaires en manquent cruellement. En ces temps de crise, les besoins sont de plus en plus importants et cela rappelle à quel point la viande est essentielle à notre alimentation. Les besoins en aide alimentaire sont répartis sur tout le territoire national, sur différentes périodes de l'année et sur différents types de produits. L'Association Nationale des Viandes SOLidaires ANVISOL permet de centraliser les dons pendant le Mois du don de viande puis de redistribuer de la viande française à ces associations caritatives partout et toute l'année.

Les MOIS DU DON DE VIANDE du 15 octobre au 15 décembre

*Je suis éleveur,
entreprise ou salarié*



➤ JE DONNE EN LIGNE

Lors des Mois du don de viande, je vais sur le site <https://dondeviande.anvisol.org> pour verser le montant de mon choix à l'association Anvisol. Je reçois ensuite un reçu fiscal à faire valoir auprès des impôts pour la déduction fiscale.

Je suis éleveur



➤ JE CONTACTE MON OP

Lors des Mois du don de viande, j'indique à mon OP la valeur du don que je souhaite réaliser. Cette valeur sera retranchée de ma facture. L'OP centralise tous les dons de ses éleveurs et les remonte à l'association ANVISOL. Je reçois ensuite un reçu fiscal à faire valoir auprès des impôts pour la déduction fiscale.

Après les Mois du don de viande, ANVISOL dresse un bilan du montant des dons des femmes et des hommes de la filière et le répartit entre les différentes associations caritatives habilitées à recevoir des denrées alimentaires.

Elle centralise les besoins exprimés par les associations en termes de viandes et charcuteries. Puis, pour chaque association caritative, elle passe un appel d'offres auprès des fournisseurs français de ces produits. Les produits demandés correspondant à la valeur des dons sont livrés aux associations caritatives qui les distribuent ensuite gratuitement à leurs bénéficiaires.



Les dons aboutissent à la fourniture de viande française aux plus démunis.

Que Deviennent LES DONNÉS ?



QUELLE RÉDUCTION D'IMPÔTS ?

Ce geste de solidarité permet aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % du don (dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires de l'exploitation ou entreprise). Les donateurs doivent être assujettis à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés pour bénéficier d'une réduction. L'association ANVISOL transmet aux donateurs le reçu fiscal correspondant au montant de leur don annuel.

DISPOSITIF ANVISOL

DONATEURS



ÉLEVEURS



SALARIÉ



OPÉRATEUR
FILIÈRE



Organisation
producteurs



Plateforme
en ligne



Attestation
fiscale



Convention
Echanges



ASSOCIATIONS
CARITATIVES



COMMISSION RÉPARTITION DES DONS

- ☺ Répartition des dons entre les associations
- ☺ Expression de leur besoin en produits carnés
- ☺ Appels d'offres en leur nom

COMMISSION D'ATTRIBUTION

ANVISOL + Associations caritatives
Sélection de l'entreprise



Livraison par
Entreprise



Associations
caritatives



Distribution



Bénéficiaires des
associations

Maïs : une année record et des inquiétudes

L'Association générale des producteurs de maïs (AGPM) a tenu son assemblée générale au Parc des Expositions de Tours les 9 et 10 novembre. La conjoncture favorable n'occulte pas les nombreux défis auxquels la filière maïs est confrontée.



Crédit photo : © iStock

UNE FILIÈRE SEMENCE DYNAMIQUE MAIS....

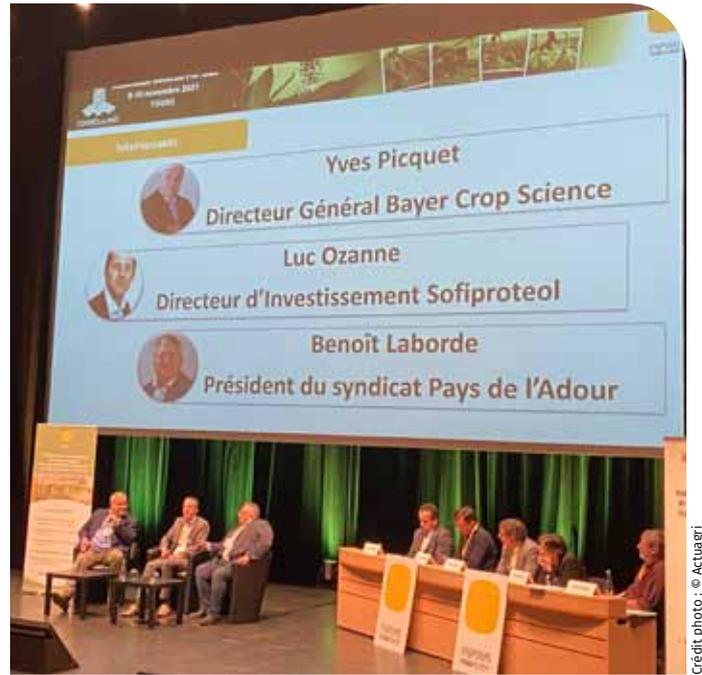
La France est le premier exportateur mondial de semences et contribue à hauteur d'un milliard d'euros à l'excédent de la balance commerciale. Mais comme de nombreuses productions, elle fait face à la flambée des prix, qui grève le budget des exploitations. Cette année, la récolte des semences sur près de 90 000 ha (89 581 ha exactement) a pris du retard. Seules 55 % des surfaces avaient été battues. « *il faut s'attendre à une baisse d'environ 7 %* » de la production totale de semences maïs, a indiqué Daniel Peyraube. Même si le résultat technique est meilleur cette année (95 %) que l'an dernier (86 %), les producteurs de semences souhaiteraient qu'on leur redonne une part de la valeur ajoutée qu'ils créent et qui part, un peu trop à leur goût, dans les usines d'aval.

Le président de l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM), Daniel Peyraube, a rapporté une récente conversation avec un vieil agriculteur. Ce dernier lui a dit que tout au long de sa carrière, il n'avait « *jamais connu une période avec des rendements aussi élevés et des prix aussi hauts* ». En effet, la moyenne nationale pour la récolte 2021 devrait s'établir à environ 110 quintaux/ha et les cours atteignent environ 250€/tonne, en augmentation de près de 50 % depuis un an. Une telle conjoncture devrait par conséquent réjouir les producteurs de maïs qui, en 2020, avaient traversé une période difficile.

RYTHME ET DÉLAIS

Cependant certains maïsiculteurs se plaignent d'une mauvaise répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière, notamment au bénéfice des entreprises de l'aval et au détriment des producteurs.

« *Nous travaillons à mieux structurer les choses* », a tenté de rassurer le président de l'AGPM. Les maïsiculteurs s'inquiètent surtout de la future PAC qui pourrait remettre en cause une partie de la production française de maïs. Les 500 congressistes présents ont d'ailleurs écouté de manière stoïque Pierre Bascou directeur durabilité et aide au revenu à la direction de l'Agriculture de la Commission européenne, qui a présenté les principaux objectifs du Pacte Vert (Green Deal) et de la future PAC. « *On a limité les dégâts. Il faut voir d'où l'on partait avec les -15 % de budget présentés en 2018 le Commissaire Phil Hogan* », a affirmé Christiane Lambert présidente de la FNSEA. « *On a ferrailé sur les bonnes conditions agro-environnementales (BCAE), notamment celles qui interdisait la monoculture du maïs* », a-t-elle indiqué. Sur ce dossier la France semble avoir été bien seule. « *Pas moins de 500 000 ha de maïs étaient menacés* », a soutenu Daniel Peyraube. Mais la rotation est bien inscrite et la diversité



Crédit photo : © Actuagri

des assolements des reconnue, a précisé Franck Laborde, secrétaire général de l'AGPM. D'une manière globale, les producteurs de maïs qui nourrissent des inquiétudes sur l'article 83 de la loi Egalim (lire encadré) sont d'accord sur le principe d'un verdissement, encore faut-il savoir la manière dont il sera traduit dans le Plan. Stratégique national (PSN) et comment la PAC et ce PSN s'articuleront avec le Varenne de l'eau. « *Ce qui pose problème dans ce verdissement, c'est la rythme et les délais* », a résumé Christiane Lambert qui s'est, au passage, moquée du métalangage européen, en particulier de « *l'objectif aspirational* » de la PAC, une expression pour dire que les objectifs de la PAC ne sont pas encore inscrits dans le marbre.

ÊTRE COMPÉTITIFS

Intervenant à distance, le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, a certifié que les spécificités du maïs étaient inscrites dans le PSN et que lors de la présidence française de l'Union européenne (1^{er} janvier au 30 juin 2022), il défendrait « *la réciprocité des normes. J'en fais une priorité* », a-t-il déclaré. Sur ce dernier point, les maïsiculteurs s'agacent des distorsions de concurrence sur les charges sociales, environnementales, ainsi que sur « *l'accès aux molécules et à la génétique* », a souligné Jean-Marc Schwartz, secrétaire général adjoint de l'AGPM. Le président de l'UFS, Claude Tabel, lui a fait écho en appelant de ses vœux que « *ni la*

France ni l'Europe ne ratent le virage des NBT (New breeding technologies, ndlr) comme elles avaient raté celui des OGM de première génération ». Ce que souhaitent aussi les producteurs de maïs, « *c'est augmenter leur production et être compétitifs* », a mentionné Jean-François Loiseau président d'Intercéréales. Compétitifs, comme ils le sont dans la filière semence (lire encadré) et pour faire en sorte que l'Europe « *ne reste pas la première région importatrice de maïs au monde* », a rappelé Anne-Claire Vial, présidente d'Arvalis. En effet, bon an mal, le vieux continent importe 17 millions de tonnes de maïs « *avec un récent pic à 24 Mt* », a-t-elle précisé. ■

CS

L'IMPACT NÉGATIF DE L'ARTICLE 83 DE LA LOI EGALIM

Selon une enquête de l'Union française des semenciers, « *plus d'un tiers des entreprises semencières envisagent une répercussion de 20 à 30 % sur le chiffre d'affaires* », soit une perte de globale de 330 millions d'euros à l'échelle française, si l'article 83 de la loi Egalim est appliqué en l'état. En effet, cet article interdit à compter du 1^{er} janvier 2020 « *la production, le stockage et la circulation de produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives non approuvées (...)* ». La moitié des usines de production de semences ont prévu de délocaliser leur activité. A terme, on « *met en péril notre filière semencière* », se sont inquiétés les dirigeants de l'UFS et de la Fédération nationale de la production des semences de maïs et de sorgho (FNPSMS). Le décret d'application n'est pas encore sorti. Les organisations professionnelles font pression sur le gouvernement pour rectifier le tir.

Le verger national menacé par les impasses techniques

Comme pour de nombreux secteurs agricoles, en particulier les betteraves, les fruits commencent à subir les conséquences du manque de protection de leurs cultures, en raison d'interdictions, mettant en péril une partie de la production.



Crédit photo : © iStock

Les producteurs du Collectif Sauvons les fruits et légumes ont fait récemment le point sur les nombreuses impasses techniques dans la lutte contre les maladies et les ravageurs, notamment en arboriculture. Ainsi, « 40 % des usages en arboriculture sont des usages orphelins », rappelle Josselin Saint-Raymond, directeur de l'Association nationale pommes poires. Pour certaines « petites » productions, les homologations coûtent trop cher pour espérer une rentabilité et les firmes ne déposent pas les demandes nécessaires. « Nous avons de grandes impasses sur nos vergers », confirme Patrice Vulpian, producteur de pêches, nectarines, et abricots à Saint Martin de Crau, dans les Bouches-du-Rhône. Parmi les ravageurs ou les maladies impossible à traiter aujourd'hui, il cite la cicadelle verte et la cloque. « La lutte contre le puceron est de plus en plus difficile depuis la fin des néonicotinoïdes, ajoute-t-il. Or le puceron est le vecteur de la sharka ».

De nombreux vergers et exploitations sont ainsi en train de disparaître. La situation est semblable, et peut-être pire, en cerise. Sur ce fruit, « le fléau majeur est la *Drosophila Susuki* », rappelle Jean-Christophe Neyron, président de l'AOP Cerises de France et producteur à Malemort-du-Comtat (Vaucluse).

SURCÔÛ : +15 %/HA

Depuis l'interdiction du diméthoate, qui avait une réelle efficacité contre cette mouche arrivée en France dans les années 2010, « il n'y a pas aujourd'hui de solution ». « Son produit de remplacement nous a permis de tenir, mais il va lui aussi disparaître en 2022 ou 2023 », ajoute-t-il. La seule solution aujourd'hui est d'installer une barrière mécanique comme les filets. Mais c'est un investissement important. Ainsi, ne pourront rester en production que les arboriculteurs qui ont des surfaces importantes.

« Les petites parcelles vont disparaître. On va perdre beaucoup de surfaces ». La situation n'est pas meilleure dans les vergers de pommes et de poires surtout depuis l'interdiction, en France, des néonicotinoïdes, alors qu'ils sont autorisés dans 18 pays de l'UE. « Les produits de substitution ont un niveau d'efficacité moindre. Il faut traiter 3 à 4 fois plus qu'avant avec des conséquences dommageables pour la faune auxiliaire, l'exposition du personnel. Sans oublier les problèmes de voisinage ». Cette multiplication des traitements a également un surcoût : + 15 % à l'hectare environ. « Entre 2006 et 2016, nous avons détruit 60 % des exploitations arboricoles en France. Aujourd'hui, nous importons plus de 70 % de notre consommation de fruit (y compris les fruits exotiques). Notre autonomie alimentaire est clairement remise en cause ». ■

Bruno Carlhian

INDUSTRIES D'AVAL

L'amidonnerie française toujours performante

Malgré une année 2020 en demi-teinte, l'amidonnerie française conserve sa place de n°1 en Europe. Mais elle s'inquiète, à l'instar de nombreux secteurs, de l'envolée du prix des matières premières qui pèse sur l'activité du secteur.



Crédit photo : © iStock

L'Union des syndicats des industries des produits amylacés et de leurs dérivés (Usipa) qui regroupe quatre entreprises (ADM, Cargill, Roquette et Tereos) sur dix sites industriels, a présenté fin septembre, son bilan économique 2020, lors d'une conférence de presse. L'industrie amidonnière a vu son chiffre d'affaires baisser de 6 % entre 2019 et 2020, notamment en raison de la pandémie qui a limité les exportations. En effet, presque les trois quarts (74 % exactement) de la production amidonnière française est exportée dont 50 % en Europe (en Allemagne et aux Pays-Bas) et 24 % dans les pays tiers (Royaume-Uni, Norvège, États-Unis). Au total, ce sont 650 000 ha de cultures de maïs, pois protéagineux, pomme de terre et de blé qui sont mobilisés pour alimenter les usines qui séparent les différents constituants de la plante : l'amidon, les protéines, l'enveloppe cellulosique... Pas moins de six millions de tonnes de matières premières sont ainsi valorisées chaque année pour fournir 2,9 millions de tonnes d'amidon qui servent aussi bien

au marché alimentaire que non alimentaire. Sur le marché français, « *c'est la grande diversité qui caractérise les usages de l'amidon* », a indiqué Marianne Flamary, déléguée générale de l'Usipa. Boulangerie, biscuiterie, confiserie, aliments pour animaux, conserveries constituent l'essentiel des débouchés alimentaires. Quant au non alimentaire, les secteurs de la papeterie, l'industrie pharmaceutique et cartons ondulés représentent plus de 86 % des débouchés de l'amidon « *avec une poursuite de la croissance en pharmacie et chimie : + 11 % entre 2015 et 2020* » a précisé Marianne Flamary.

« UNE REPRISE FRAGILE »

L'année 2021 pourrait s'annoncer sous de bons auspices en raison de « *l'explosion de la demande avec la végétalisation de l'assiette* », a mentionné Marie-Laure Empinet, présidente de l'Usipa. Cependant, « *si la reprise est là, elle reste fragile* », a tempéré Marianne Flamary. En effet, l'envolée du

coût des matières premières agricoles notamment le blé qui a pris 31 % depuis le début 2021 et celle de l'énergie pèse sur les comptes des industriels. L'Usipa tire la sonnette d'alarme sur le prix du gaz, sur celui du carbone qui viennent contrebalancer les efforts que la filière a mis en œuvre pour réduire ses émissions de CO₂ : 1,52 million de tonnes (Mt) en 2013 contre 1,28 Mt en 2020. Elle s'inquiète enfin des gestions logistiques qui ont été complexifiées par une désorganisation des transports intérieurs et extérieurs. « *Des difficultés qui se poursuivent d'ailleurs en 2021 le secteur des transports n'ayant toujours pas recouvré son organisation pré-Covid* », regrette l'Usipa. Il manque, selon la Fédération nationale des transports routiers, entre 40 000 et 50 000 chauffeurs routiers en France. De plus, le fret maritime a vu ses coûts s'envoler : le prix du container se négociait à environ 1 000 euros fin 2019, Il atteint aujourd'hui entre 6 000 et 7 000 euros. ■

C.S.

La FOP veut peser lors de la présidence de l'UE



A partir du 1^{er} janvier 2022 et pour six mois, le président français Emmanuel Macron préside l'Union européenne. Pour la Fédération des Oléoprotéagineux (Fop), c'est l'occasion à ne pas manquer pour défendre la vision et l'intérêt des producteurs, qu'il s'agisse de souveraineté alimentaire, de compétitivité écologique ou encore de « clauses miroirs », à savoir que lorsqu'un produit phytosanitaire est interdit en Europe, les produits d'importation devraient être soumis aux mêmes contraintes de production.

Arnaud Rousseau, président de la Fop et du groupe Avril, Antoine Henrion, président de l'interprofession des huiles et protéines végétales Terres Univia, Gilles Robillard, président de l'Institut technique Terres Inovia (innovation et recherche) se sont donc mobilisés pour une conférence de presse présentant « Six propositions pour une filière oléoprotéagineuse forte en Europe ». « Pendant la présidence française, un certain nombre d'actions vont être déployées », expose Arnaud Rousseau. « Nous voulons insister sur la cohérence des politiques publiques car Bruxelles et les gouvernements nationaux n'ont pas toujours la même position vis-à-vis des normes, notamment. Concernant la stratégie "Farm to Fork" (de la ferme à la

fourchette), nous demandons une étude d'impact complète qui n'a pas été faite et des indicateurs qui ne puissent pas être remis en cause ».

DES « CLAUSES MIROIRS »

Au président de la République, mais aussi au ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, qui présidera le Conseil des ministres européens de l'Agriculture de l'Union, de porter cette volonté de cohérence. « Nous devons avoir une vision de croissance de l'agriculture, avec une volonté de compétitivité écologique, mais pouvoir évoquer ce sujet de manière dépassionnée », ajoute le président de la Fop. Les fameuses « clauses miroirs » ont peu de chances d'aboutir, l'Europe ne pouvant imposer ses normes au monde entier sans entraîner des mesures de rétorsion, mais pourraient à minima faire l'objet « d'une recherche de consensus », ce qui est mauvais pour la planète en Europe l'étant tout autant ailleurs.

Autre priorité, la souveraineté protéique européenne, qui doit devenir un chantier de premier plan pour la compétitivité et la durabilité de l'agriculture en Europe. « L'Europe reste déficitaire au plan protéique, précise Antoine Henrion, ce qui a des répercussions à tous niveaux, climatique, alimentaire et nutritionnel,

énergétique avec les biocarburants et la biochimie. L'objectif de souveraineté doit donc figurer dans les politiques agricoles européennes, avec des moyens pour soutenir la recherche, l'innovation, des investissements dans la génétique, et des filières tracées prouvant une haute sécurité sanitaire et alimentaire ». Le développement de la production permet aussi de développer les territoires et évite l'importation de « protéines déforestantes », huile de palme ou soja, par exemple.

PROBABLE INTERDICTION DU PHOSMET

Le catalogue de la Fop ne s'arrête pas là. Il faut aussi réformer le cadre réglementaire européen pour que le secteur semencier bénéficie des technologies les plus avancées de sélection variétale ou de nouveaux usages alimentaires, y flécher des crédits, trouver de nouvelles variétés de légumineuses (lentilles, pois chiches ou d'oléagineux (colza, soja) adaptées aux nouvelles conditions climatiques, ou encore soutenir de nouvelles techniques de production. Enfin, sans eau, pas de production. Il faut à la fois pouvoir en disposer et en faire l'économie, avec des modes d'irrigation de précision. Autant de sujets dont l'Europe doit s'emparer,

affirment les dirigeants de la filière oléoprotéagineuse. Il y a aussi des enjeux à plus court terme. La profession s'inquiète aussi de la probable interdiction au niveau européen en 2022 du phosmet, un insecticide que les producteurs admettent comme toxique, mais qui n'a pas à ce jour d'alternative. « Avant de prendre une telle décision qui risque de réduire la production de 300

000 ha (en France), il faut nous laisser un délai », demande Gilles Robillard, le président de l'Institut de recherches Terres Inovia. « Des alternatives non chimiques sont en train d'arriver mais elles ne sont pas encore au point ». Sans Phosmet en 2022, la production de colza en Europe va chuter ce qui ne va pas vraiment dans le sens de la souveraineté alimentaire européenne. Enfin, l'Europe

doit soutenir les débouchés au service de la décarbonation avec l'ajout de biocarburants pour l'aérien, le maritime, le chauffage (avec le biofuel) tout en valorisant les productions les plus vertueuses comme le stockage du carbone dans les sols. La présidence française de l'UE doit permettre de pousser les feux sur tous les sujets. ■

Sylvain Aubril

PRODUCTION PORCINE

La situation « n'est plus tenable » de l'UE



Les éleveurs de porcs doivent faire face à une hausse du coût des aliments et à la baisse du prix de vente.

La filière porcine française est dans « la tourmente » a indiqué ce mercredi 24 novembre Thierry Meyer, président d'Inaporc, l'interprofession porcine. Elle est « très inquiète pour son avenir ». En effet, les éleveurs sont « pris dans un étau » explique François Valy, vice-président d'Inaporc et président de la Fédération nationale porcine. Les coûts des aliments, qui représentent 75 % des coûts de production, en hausse constante depuis 2017, ont « explosé » depuis 2020. Pendant ce temps-là, le prix payé au producteur a perdu 28 % de sa valeur en 24 mois. Il est passé de 1,7 euro le kilo en décembre 2019 à 1,23 euro le kilo à la mi-novembre 2021. Plusieurs raisons expliquent cette baisse des cours : la Chine, importante destination à l'exportation pour la France, a diminué ses impor-

tations. Son projet est de relocaliser sa production de porcs. Par ailleurs, l'Allemagne, touchée par la fièvre porcine africaine, est contrainte de réduire son grand export, encombrant ainsi le marché de l'Union européenne. « Cet effet ciseau est intenable pour les éleveurs » poursuit François Valy. « Ce que vivent les éleveurs depuis des mois, et qui risque de se poursuivre début 2022 n'est pas tenable » confirme Thierry Meyer. Les pertes, pour un 'élevage moyen' pourraient s'élever à 120 000 euros sur six mois.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Alors la filière a décidé de se mobiliser pour soutenir la production nationale. La communication, qui dispose d'un budget annuel de 1,3 million d'euros, va être développée pour renforcer la notoriété du logo « le porc français ». Près de 600 000 euros supplémentaires vont être injectés

dans une campagne de promotion qui, tout en restant sur les réseaux sociaux, va également se traduire par des achats d'espaces en télévision, en sponsorisant les bulletins météo sur les chaînes du groupe France Télévisions en février prochain. Le consommateur sera invité à privilégier l'origine nationale avec un slogan simple et efficace : « le porc français, typiquement vous, typiquement bon ! ». Malgré ces difficultés, la filière doit relever un nouveau défi : la fin de la castration à vif au 1^{er} janvier 2022. Cette décision a été prise en 2019 « un temps relativement court pour changer un mode de production » constate Anne Richard, directrice d'Inaporc. Les professionnels se sont mobilisés pour trouver des alternatives notamment en formant les éleveurs aux techniques de l'anesthésie locale. Mais cela aura aussi un impact sur les coûts de production. ■

Olivier Masbou



DATA ET CONSENTEMENT

Mesurer, comparer, progresser dans ses techniques culturales : les enjeux de data bien exploitées sont multiples. Afin de les valoriser, les données doivent être échangées. C'est là qu'intervient Agriconsent qui permet aux agriculteurs de garder la main sur leurs data.

Échanger ses data pour améliorer la valeur ajoutée

« Des milliers de data sont collectées sur chaque hectare de ma ferme », rappelle Rémi Dumery. Cet agriculteur du Loiret est l'un des pionniers du numérique en agriculture. Depuis son installation en 1989, le céréalier a multiplié les expériences. Il simule d'abord son revenu agricole lors de la réforme de la PAC en 1992. Les calculs s'effectuent alors sous DOS, un système que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître ! L'agriculteur crée ensuite un argus phyto puis un logiciel de gestion, Dumargest.

Pour être utiles, les data doivent être structurées

Les data restent encore aujourd'hui l'outil qui permet à Rémi Dumery de faire évoluer ses pratiques. « On ne gère que ce que l'on mesure », résume le cultivateur. Mais pour apporter un service à l'agriculteur, les données doivent être structurées. « Les datas doivent être collectées de manière dynamique pour pouvoir prendre les bonnes décisions sur nos conduites de culture. Une fois qu'on a bien compris l'enjeu, on remonte la chaîne. On fait attention de bien capter les data, de bien les stocker et de bien les transférer. L'objectif est de pouvoir s'en servir ou de pouvoir les échanger avec des tiers de confiance qui, eux, vont générer de la valeur pour l'exploitation. »

Gérer les consentements et éviter les doubles saisies

L'agriculteur doit, cependant, rester maître des données de sa ferme. L'exploitant doit pouvoir échanger ses données avec des tiers en toute confiance et en toute sécurité. C'est le credo d'Agriconsent. « Notre portail gratuit permet à des agriculteurs, comme Rémi, de gérer les consentements vers leur coopérative, leur centre de gestion, un institut technique ou tout organisme public », explique Sébastien Picardat, directeur général d'Agdatahub, l'entreprise qui a conçu Agriconsent. L'autre intérêt réside dans la limitation des doubles saisies. À partir d'un point unique, un agriculteur partage donc ses informations vers l'ensemble de ses partenaires habituels, via la portail web Agriconsent.

Capter la donnée exige du temps, qui peut néanmoins être optimisé. Rémi Dumery est encore dépendant de cartes SD ou de clés USB sur ses engins agricoles. Avec l'automatisation de la collecte des data, la notion de consentement deviendra encore plus importante. « Au final, on aura de plus en plus besoin de se comparer, d'avoir des références communes. Elles nous permettront, par exemple, de qualifier la rentabilité de l'agriculture de préci-



Sébastien Picardat : « Les data ont de la valeur si elles sont partagées. L'objectif d'Agriconsent est de les échanger en toute confiance avec des tiers. »

sion sur une exploitation comme la mienne. » L'agriculteur en est persuadé : « Les data vont changer l'agriculture. Mais, elles n'ont de valeur que si elles sont partagées. »



Rémi Dumery : « La précision du conseil dépendra des data collectées. »

Agriconsent : un portail pour visualiser l'ensemble de ses consentements

Avec Agriconsent, l'agriculteur dispose d'un point d'accès unique à l'ensemble de ses consentements. L'agriculteur reste propriétaire de ses data et les diffuse vers les organismes de son choix. Agriconsent est gratuit pour les exploitants agricoles. Le portail poursuit

trois buts : maîtriser l'usage de vos données agricoles, protéger les données de votre exploitation ainsi que suivre et administrer vos identités numériques et vos consentements. Agriconsent respecte les principes de la charte d'utilisation des données agricoles

Data-Agri. Ce label apporte plus de lisibilité, de transparence, de maîtrise et de sécurité autour de l'usage des données des exploitations agricoles. Sa gouvernance est assurée par la profession agricole. Plus d'informations disponibles sur agri-consent.eu

CONTENU PARTENAIRE

agriconsent





DATA EN AGRICULTURE

La data a une valeur. Plusieurs millions de données sont collectées par hectare. Les agriculteurs peuvent garder le contrôle en exigeant des contrats labellisés Data-Agri. Objectif : maîtriser son consentement et encadrer l'usage de ses données par des tiers.

Collecte des datas : quels risques pour l'agriculteur ?

« La data sur mon exploitation, c'est surtout l'autoguidage des tracteurs et les données récupérées par la moissonneuse-batteuse », explique Geoffroy de Lesquen. Cet agriculteur est installé sur une ferme céréalière typique de la plaine de Caen dans le Calvados. Les cartographies de rendements lui permettent notamment de comparer des variétés au sein d'une même parcelle. « Je mène des essais techniques sur les passages de fongicides ou sur les façons de travailler le sol », détaille Geoffroy de Lesquen.

Savoir qui utilise les données de l'agriculteur

Ces précieuses données sont collectées par son matériel agricole. L'usage de ces data par les constructeurs reste cependant nébuleux pour l'agriculteur. « À mon niveau, j'estime ne rien avoir à cacher. La collecte de ces données ne me dérange pas de prime abord. Mais je ne souhaite pas que le constructeur utilise ces informations à des fins commerciales. Si c'est le cas, j'estime juste d'être rémunéré car il s'agit de mes data, d'autant plus que je paye un abonnement assez élevé pour les services numériques du constructeur », estime l'agriculteur.

Data en agriculture : « Il faut signer un contrat »

Cette crainte est potentiellement justifiée, selon Guillaume Joyau, expert Data-Agri. « Les agriculteurs doivent être at-

tentifs sur les manières dont les données transitent depuis leur exploitation, en lien avec leurs fournisseurs. Dans le cas de Geoffroy, comme dans celui de nombreux agriculteurs, aucun contrat n'a été signé. On est donc dans le flou total sur l'usage des données par un constructeur. C'est pourtant important que ce soit clair. » Apporter plus de transparence sur les données collectées, et leurs utilisations ensuite, c'est l'ambition de Data-Agri. Ainsi, pour les constructeurs qui le souhaitent, Data-Agri missionne un cabinet d'avocats indépendant pour auditer et vérifier leurs contrats. Si leurs pratiques sont éthiques, ils peuvent utiliser le label. « Nous communiquons donc auprès du client final, l'agriculteur. Nous le sensibilisons afin qu'il interroge son concessionnaire et demande des contrats qui respectent la charte Data-Agri, car c'est une protection pour lui. »

Un risque de préjudice pour l'exploitant agricole

Des zones d'ombre existent sur l'usage de ces données. Certaines pratiques pourraient porter un préjudice aux agriculteurs. Guillaume Joyau alerte : « Leur vente à des traders sur les marchés à terme ou à des acteurs du marketing direct est un risque. » L'autre danger réside dans la perte de data en cas



« Je ne veux pas que mes données soient utilisées avec un objectif commercial », indique Geoffroy de Lesquen. Signer des contrats labellisés Data-Agri permet d'éviter ce risque.

de changement de marque ou de fournisseur. Le contrat labellisé Data-Agri rappelle que l'exploitant agricole reste propriétaire de ses données.



Guillaume Joyau, expert Data-Agri. « Nous agissons collectivement pour protéger l'agriculteur. »

CONTENU PARTENAIRE

agriconsent



Data-Agri, un label au service des agriculteurs

Data-Agri est un label qui fait la promotion des bonnes pratiques sur l'usage maîtrisé des données des agriculteurs. Le projet est porté par la FNSEA et Jeunes Agriculteurs, mais il s'adresse à tous les agriculteurs. La charte définit treize principes. Tous sont censés se retrouver

parmi les conditions générales de vente (CGV) de tout acteur collectant des données sur l'exploitation agricole. Un label, reconnaissable avec le logo Data-Agri, valorise les opérateurs respectant les principes de la charte. Parmi les priorités de la charte figurent : la lisibilité pour

l'agriculteur, la transparence, la maîtrise de l'usage des données par l'agriculteur la portabilité ou la sécurité des informations collectées.

Plus d'informations disponibles sur data-agri.fr

Les sénateurs plaident pour une méthanisation « maîtrisée »


 Crédit photo : © iStock

La Mission d'information présidée par le sénateur Pierre Cuypers (LR, Seine-et-Marne) a présenté le 5 octobre son rapport intitulé : « La méthanisation dans le mix énergétique : enjeux et impacts ? ». Les représentants de la Haute assemblée pousse au développement raisonné de ce procédé.

De l'aveu même du rapporteur, Daniel Salmon (Écologiste, Bretagne) et de Pierre Cuypers (LR, Seine-et-Marne), le document présenté le 5 octobre par la Mission d'information est « prudentiel ». Autrement dit, le sujet est aujourd'hui tellement sensible que l'équilibre et la mesure doivent gouverner le développement des futures installations, ont-ils dit soulignant que l'esprit de ce rapport est également de proposer des pistes « pour renforcer notre indépendance et notre souveraineté énergétique ».

Aujourd'hui la France compte environ 1 000 méthaniseurs dont 800 agricoles de différentes tailles et plus de 1 100 dossiers ont été déposés pour construire des unités supplémentaires. La mission d'information se positionne clairement contre les grands sites comme ceux de Gramat (Lot) et de Corcoué-sur-Logne (Loire-Atlantique) qui portent, selon eux, préjudices à l'environnement notamment sur les flux de transports. Le méthaniseur de Corcoué-sur-Logne, fort de huit digesteurs de 24 mètres de hauteur, ne nécessite pas moins de 170 passages de camions par jour pour trai-

ter près de 500 000 tonnes de matières organiques par an. Cette unité qui engage 230 agriculteurs « a un caractère démesuré. C'est un cas d'école. C'est ce qu'il ne faut pas faire », a martelé Daniel Salmon qui demande à « lever les ambiguïtés manifestes qui existent entre l'économique et l'environnemental ».

RENFORCER LES NORMES

Petit à petit, tout au long du rapport, les sénateurs tentent de fixer un modèle de méthanisation à la française, bâti sur des petites et moyennes unités, privilégiant la proximité, et souhaitant « éviter un scénario à l'allemande qui mise beaucoup sur le biogaz », a mentionné le rapporteur. Ce modèle français doit se développer autour de 61 propositions (lire encadré) regroupées en cinq grands axes, a mentionné Pierre Cuypers : Clarifier les politiques publiques ; structurer les filières de méthanisation ; territorialiser les projets ; améliorer les pratiques et enfin prévenir les risques. Sur ce dernier point, les membres de la mission d'information ont encore en tête l'incident de la centrale biogaz de Kastellin à Châteaulin (Finistère). Une cuve de digestat de cette unité avait débordé, privant 180 000 personnes d'eau potable pendant plus de trois semaines.

Les sénateurs ne veulent pas non plus que la méthanisation connaisse le sort du photovoltaïque dans lequel de nombreux agriculteurs ont investi avant de voir le tarif de rachat de l'électricité baisser de manière considérable ces dernières années. Pour pérenniser la rentabilité des projets actuels et futurs, les sénateurs demandent de « renforcer les normes, éviter les à-coups et réévaluer l'objectif de 10 % de gaz renouvelable d'ici 2030 » dans le mix énergétique. S'appuyant sur les données de Gaz

réseau distribution France (GRDF, le rapport rappelle que la production de biogaz « contribue à réduire nos émissions de gaz à effet de serre » avec un bilan carbone du biométhane « 5 à 10 fois moindre que celui du gaz naturel ». ■

CS

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE LA MISSION D'INFORMATION

- Préparer la loi quinquennale sur l'énergie en prévoyant la réévaluation de l'objectif de 10 % de gaz renouvelable d'ici à 2030
- Consolider la démarche qualité de la filière Utiliser le biogaz (bio GNV) pour la décarbonation des transports lourds de marchandises
- Intégrer le biogaz au plan de relance dès le projet de loi de finances pour 2022 Instituer un guichet unique pour les porteurs de projets de méthanisation
- Conserver le plafond de 15 % sur les cultures dédiées et contrôler son application. Évaluer la simplification du régime ICPE.
- Constituer une base de données des installations de production de biogaz sous l'égide de l'ADEME.

INNOV'AGRI

Julien Denormandie à la rencontre d'une agriculture de solutions

Après deux jours passés en Slovénie pour un conseil informel des ministres de l'Agriculture de l'UE, et avant de se rendre, le 10 septembre aux Terres de Jim avec le président de la République, Julien Denormandie a fait un crochet par Outarville (Loiret) en plein cœur de la Beauce, pour visiter le salon Innov'Agri.



Crédit photo : © DR

Le but du ministre était d'aller à la rencontre des agriculteurs et des entrepreneurs « autour de l'agriculture de demain, de l'innovation et de la transition écologique » annonçait le communiqué du ministère. De fait, le ministre s'est longuement intéressé aux innovations proposées sur les différents stands, des stations météo (dont certaines financées par le plan France relance) aux nombreuses start up présentes, sans oublier les techniques développées par le Contrat de solutions. Julien Denormandie s'est longuement attardé sur l'espace du Contrat se faisant expliquer, avec un intérêt manifeste, différentes solutions exposées : salopettes imperméables aux pesticides, variétés de pommes de terre résistantes naturellement au mildiou, bouchon permettant de verser des produits dangereux sans aucun contact avec les liquides. Sur le stand des Chambres d'agriculture, les présidents régionaux (Philippe Noyau pour le Centre Val de Loire et Christophe Hillairet pour l'Île-de-France) ont exposé au ministre les outils proposés

par les chambres en insistant sur l'enjeu du numérique agricole. « *Je suis hyper fan* », a déclaré Julien Denormandie à la satisfaction des deux présidents.

« PRENDRE DU REcul »

Tout au long de la visite, le ministre s'est laissé interpellé par les agriculteurs dans les allées ou sur les stands institutionnels. Ce qui lui a donné l'occasion de préciser sa pensée sur certains sujets. Ainsi, sur l'assurance agricole, il a déclaré qu'Emmanuel Macron devrait faire des annonces à l'occasion de sa rencontre avec les JA aux Terres de Jim. A un éleveur de Normandie qui déplorait la baisse du prix du lait, il a convenu que la loi Egalim 1 « *n'a pas marché* » tout en affichant sa confiance à la future Egalim 2 qui permettra de « *figer les prix* » après la négociation. « *Ce sera imposé par la loi* », a-t-il voulu rassurer. La discussion la plus politique a eu lieu sur le stand de la FNSEA Centre-Val-de-Loire où il a été interpellé par plusieurs élus

dont Patrick Langlois, président de la FNSEA du Loiret. Cela a donné l'occasion au ministre de déminer le terrain sur plusieurs sujets sensibles. Concernant la phrase d'Emmanuel Macron sur « *la sortie* » des pesticides, il a assuré que « *ce n'est pas ce que voulait dire* » le président de la République. « *Le mot 'sortie' n'est pas le bon mot a-t-il affirmé. Ce qu'il dit, c'est ce que je promeus* », c'est-à-dire des politiques agissant pour la baisse des intrants chimiques qui doivent se décider « *au niveau européen et international* ». « *Croire que la transition écologique peut se faire en important des produits qui ne correspondent pas à nos normes est un non-sens* », a-t-il ajouté. Quant à la déclaration de Barbara Pompili sur le rattachement de l'Agriculture au ministère de l'Écologie « *il faut arrêter d'opposer les uns aux autres* » a déclaré Julien Denormandie invitant ses interlocuteurs à « *prendre du recul* ». « *On se perd dans les détails, en oubliant l'essentiel. En agriculture, il faut garder l'essentiel* », a-t-il conclu. ■

Olivier Masbou

RECHERCHE

METABIO, le métaprogramme futuriste de l'INRAE

L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) a lancé le programme de recherche METABIO sur l'agriculture biologique. Il fait l'hypothèse que l'agriculture française pourrait être majoritairement biologique et couvrirait plus de 50 % de la SAU. Dix-sept pôles de recherches sont mobilisés pour étudier quels en seraient les impacts.

Pour tenter de relever le défi climatique et environnemental à l'échelle de la ferme France et pour répondre aux demandes des citoyens de consommer davantage de produits sains, l'essor de l'agriculture biologique fait partie des options retenues. A cet effet, notre pays, comme l'ensemble de ses partenaires européens visent la conversion de 25 % de la surface agricole utile à l'agriculture biologique à l'horizon

de 2030. L'INRAE entend aller plus loin. Il a lancé METABIO, un métaprogramme sur l'agriculture biologique en faisant l'hypothèse que ce mode de production serait majoritaire à terme. Autrement dit, plus 50 % de la SAU française serait bio, cultivée sans avoir à recourir à des intrants de synthèse, à des produits chimiques et aux antibiotiques. L'institut mobilise pour cela 17 pôles de recherches multidisciplinaires pour mener des travaux interdisciplinaires associant biologie, écologie, agronomie, économie et sciences sociales. L'un des trois domaines de recherches porte sur la qualité des produits bio et les conséquences sur la santé des animaux et de l'homme

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

« Les chercheurs d'INRAE et de nombreux organismes partenaires étudient les modalités de gestion des santé dans différentes combinaisons de conditions pédoclimatiques et d'espèces animales et végétales, tout en minimisant autant que possible les intrants et en garantissant le bien-être animal », explique l'institut. Le deuxième domaine de recherche de METABIO est la conversion de l'agriculture conventionnelle hyperspé-

cialisée à la diversité, un des fondements de l'agriculture biologique. A cet effet, le métaprogramme étudie comment cette transition est envisageable aussi bien à l'échelle des fermes, des paysages qu'à celle des territoires. Pour toutes ces raisons, la polyculture-élevage redevient le mode de production phare.

TRIPLE PERFORMANCE

Pour être viable, l'agriculture biologique à grande échelle devra allier performance économique, performance économique et performance environnementale (3^{ème} domaine de recherche). Pour que les sols ne s'appauvrissent pas en éléments azotés et phosphatés, les chercheurs d'INRAE « testent de nombreuses combinaisons de plantes en rotation (diversification temporelle) ou en association sur une même parcelle (diversification spatiale qui consiste à semer ensemble, par exemple, du pois et du blé) ». L'institut s'intéresse notamment à des « cocktails » de légumineuses, à la croissance complémentaire, pouvant servir de « bombes à azote » pour la culture suivante. Dans les prairies, les chercheurs redécouvrent le pâturage associé des vaches et des ovins. ■

CS



7^{ème} Trophées AGRICA : cinq lauréats récompensés



Les trophées AGRICA « *Gaspillage alimentaire, le temps des solutions* » ont récompensé cette année cinq lauréats.

Le prix Insertion-emploi a été remis à l'association Handicap Travail Solidarité (HTS), pour son projet SoliFood-Waste qui consiste à collecter des invendus de pain, de fruits et légumes et à les faire transformer par des personnes en situation de handicap.

Le prix prévention-éducation a récompensé la Banque alimentaire de Haute-Vienne. Cette dernière, en partenariat avec l'atelier technologique agro-alimentaire du lycée des Vaseix, valorise les produits bruts non distribués dont elle dispose en les transformant en soupe, compote, plats cuisinés.

Le Prix solidarité a été quant à lui attribué à La Halte du Cœur, association d'aide alimentaire itinérante en milieu rural. Elle collecte, reconditionne et dis-

tribue à des ménages ayant des revenus en dessous du seuil de pauvreté les invendus des industriels agroalimentaires et des producteurs agricoles dans la région Pays-de-la-Loire.

a start-up Circul'Egg s'est vu remettre le prix de la Valorisation. Cette société développe une solution de valorisation des coquilles d'œufs issues des casseries, coquilles qui constituent une source abondante de minéraux et de biomolécules à forte valeur ajoutée pour d'autres filières industrielles.

Le cinquième et dernier prix, celui des salariés du Groupe AGRICA, a été remis à l'association Co'p1 Solidarités Étudiantes qui lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité étudiante en distribuant des denrées invendues et des produits de première nécessité.

Résumant l'esprit de ces Trophées, Emmanuel Delétoile, président de

GROUPE AGRICA a rappelé que ces derniers viennent récompenser les valeurs de paritarisme et de solidarité qui animent le Groupe et les lauréats.

Patricia Drevon, présidente du jury et présidente de l'institution AGRI PRÉVOYANCE, a quant à elle souligné que « *cette édition a de nouveau été marquée par un engagement fort des lauréats qui ont fait de la lutte contre le gaspillage alimentaire un véritable levier pour aider les personnes en difficulté et leur donner accès à une alimentation de qualité et équilibrée.* »

Le mot de conclusion est revenu à Jérôme Volle, vice-président de GROUPE AGRICA, particulièrement sensible à l'engagement des jeunes lauréats qui a déclaré : « *En tant qu'agriculteur, je suis fier de cette jeunesse qui nous prouve qu'elle a des valeurs, qu'elle s'implique sur les plans économique, social et humain.* » ■



DES COCKTAILS NATURELS

pour booster
vos cultures



Des cultures BIO ? Nourrissez vos plantes avec les fertilisants naturels K+S.

K+S combine dans ses spécialités les nutriments indispensables à l'alimentation des plantes. Nos fertilisants de haute qualité sont fabriqués à partir de matières premières d'origine naturelle approuvées pour une utilisation en Agriculture Biologique.



30% K_2O · 10% MgO
42,5% SO_3

25% MgO
50% SO_3

9% K_2O · 4% MgO
9% SO_3 · 35% Na_2O

50% K_2O
44% SO_3

16% MgO
32,5% SO_3

K+S KALI France
A K+S Company

www.ks-france.com/bio · K+S France



La 12^e conférence de l'OMC reportée sine die

La réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévue du 30 novembre au 3 décembre à Genève a été reportée sine die en raison la flambée de Covid en Europe et dans le monde, en particulier du variant Omicron.

LES 11 ÉDITIONS PRÉCÉDENTES

Issue des accords du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est entrée en fonction en 1995. Elle s'est réunie depuis à onze reprises sous forme de « conférence ministérielle », en règle générale, au rythme d'une tous les deux ans.

CM1 - Singapour, 9-13 décembre 1996

CM2 - Genève, 18-20 mai 1998

CM3 - Seattle, 30 novembre-3 décembre 1999

CM4 - Doha, 9-13 novembre 2001

CM5 - Cancún, 10-14 septembre 2003

CM6 - Hong Kong, 13-18 décembre 2005

CM7 - Genève, 30 novembre - 2 décembre 2009

CM8 - Genève, 15-17 décembre 2011

CM9 - Bali, 3-6 décembre 2013

CM10 - Nairobi, 15-19 décembre 2015

CM11 - Buenos Aires, 10-13 décembre 2017

La 12^{ème} conférence de l'OMC (lire encadré) aurait dû être l'occasion d'aplanir les divergences qui subsistent toujours entre de nombreux pays sur le dossier du commerce des denrées agricoles et agroalimentaires. Car « ces marchés continuent de faire l'objet de distorsions et de protections importantes avec pour conséquence que, les producteurs et les consommateurs les plus vulnérables des pays en développement membres paient très souvent le prix le plus élevé », avait indiqué en septembre dernier, Mme Gloria Abraham Peralta (Costa-Rica), présidente des négociations agricoles pour l'OMC. A vrai dire, sept sujets étaient sur la table : le soutien interne, en particulier celui des pays en faveur des producteurs agricoles ; l'accès aux marchés ; la concurrence à l'exportation ; les restrictions à l'exportation, la détention de stocks publics pour assurer la sécurité alimentaire des populations ; le coton et enfin, un mécanisme de sauvegarde spéciale. Deux points auraient dû faire l'objet d'une attention plus particulière : le soutien interne, autrement dit les aides directes aux agriculteurs ainsi que les stocks alimentaires. Selon le rapport d'activité du Comité agriculture qui s'est réuni cinq fois depuis le début du mois de janvier 2021, leurs membres ont posé 266 questions. Pas moins de 76 % d'entre elles concernaient le soutien interne, 20 % l'accès aux marchés, 3 % la concurrence à l'exportation. Le 1 % restant portait sur les restrictions à l'exportation.

ODD DE L'ONU

Le Comité agriculture avait esquissé un projet d'accord final qui réitérait l'ob-

jectif de l'OMC « d'établir un système de commerce agricole équitable et axé sur le marché », et son engagement « à procéder à des réductions progressives substantielles du soutien et de la protection ». Autrement dit, il fallait que les pays développés réduisent leurs soutiens internes mais ces derniers auraient pu être préservés pour les pays en développement. Ils auraient ainsi bénéficié d'un « traitement spécial et différencié » selon l'expression de l'OMC. A la mi-octobre, la directrice générale de l'OMC, Ngozi Okonjo-Iweala avait exhorté les pays à trouver un accord pour mettre fin aux subventions dans l'agriculture qui « défavorisent les pays pauvres et nuisent à l'environnement ». Ce même projet d'accord final devait également réaffirmer la volonté de l'OMC de tendre vers les objectifs de développement durables des Nations unies (ODD). « Notamment pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, encourager une agriculture et des systèmes alimentaires durables, et permettre une meilleure réponse de la politique agricole à la crise climatique par des actions d'atténuation et d'adaptation », précisait le comité agriculture.

Cette douzième « ministérielle » de l'OMC, devait réunir du 30 novembre au 3 décembre au siège de l'organisation à Genève (Suisse) environ 4.000 participants, dont des chefs d'Etat et plus d'une centaine de ministres. Elle aurait normalement dû se tenir en juin 2020 au Kazakhstan. Mais elle avait été reportée en raison du Covid. Même si les négociations sur le commerce et l'agriculture se poursuivent en coulisses, l'avancée de ces dossiers reste lente. ■



TABLE RONDE

L'agriculture africaine face au défi du développement

L'association Agriculteurs français et développement international (AFDI) organisait récemment son assemblée générale. L'occasion de renouveler ses instances dirigeantes et de se pencher, lors d'une table-ronde, sur la manière d'accompagner le développement agricole en Afrique.

« Il est triste de constater que l'on n'a pas pris à bras le corps le développement agricole africain », a remarqué d'emblée l'ancien ministre de l'Agriculture, Hervé Gaymard. La faute sans doute « à ce qu'on a voulu plaquer nos modèles occidentaux, nos propres raisonnements, sans écouter ce que les Africains avaient et ont à nous dire », a-t-il ajouté. La faute également aux multiples défis auxquels ce continent est confronté : le changement climatique, l'insécurité avec des conflits dans de nombreux pays, les invasions de ravageurs (etc.), ainsi que la corruption qui hante tous les esprits, a instillé, en filigrane, Ibrahima Coulibaly, président du Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA). « On travaille en silo en Afrique. Il ne suffit pas que l'Europe nous alloue des millions d'euros. Nous nous posons la question de l'efficacité de ces fonds financiers pour qu'ils soient alloués au profit des vrais acteurs économiques », a-t-il expliqué.

Comme Gérard Tubery, président de la Fondation Avril, il ne s'étonne plus que des fonds publics aient servi à emblaver des terres cultivées en blé pour

alimenter une meunerie qui appartenait... à un ministre. Le souci est qu'en Europe aussi « les directions générales (Agriculture, économie et développement) travaillent en silo et ne peuvent pas coordonner leurs politiques pour le développement agricole africain », a renchéri Hervé Gaymard.



« RÉSERVOIR DE CROISSANCE »

Concernant le travers européen à vouloir exporter ses modèles, en particulier économiques, Gérard Tubery, met en exergue la fin de l'agriculture productiviste en Europe quand les urgences africaines sont celles de première nécessité : produire pour se nourrir. Le continent, fort d'1,2 milliard d'habitants compte 250 millions de malnutris, soit une personne sur cinq. Pour le président de la Fondation Avril, il faut créer de la valeur ajoutée en Afrique et celle-ci passe nécessairement par l'aval « car c'est plus structurant. Ce n'est pas tant le montant de l'enveloppe qui est important mais plutôt la finalité de l'investissement », a-t-il martelé, appelant à ce que le continent puisse bénéficier, en particulier, des

bienfaits de la génétique. Encore faut-il là aussi que les banques jouent le jeu.

Or, nombre d'entre elles, notamment françaises et européennes se sont retirées du continent africain.

« Il faut investir dans un premier temps dans les femmes et les hommes et les former. Puis il faut ensuite éviter les goulets d'étranglement que constituent l'accès à l'eau, à

l'électricité, aux transports, à la chaîne du froid. Il faut ensuite attirer l'investissement privé », a plaidé Hervé Gaymard. « Il faut également jouer sur l'attractivité des agricoles et agroalimentaires », a soutenu Vincent Touzot, administrateur d'AFDI, émettant le vœu que les organisations professionnelles agricoles française puissent être une passerelle politique auprès des gouvernements africains.

L'enjeu est de taille : l'Europe reste pour l'heure le premier partenaire économique de l'Afrique. Mais Bruxelles s'inquiète de la montée en puissance de la Chine et de la Turquie qui sait, comme l'a écrit récemment Sébastien Abis, directeur du Club Déméter, que « les marchés africains sont en plein essor et que ce continent constitue un réservoir de croissance à moyen-long terme ». ■ CS

LE NOUVEAU BUREAU DE L'AFDI

L'AFDI a procédé au renouvellement de ses instances dirigeantes. L'ancien président, Henri Bies-Péré, a fait savoir qu'il ne souhaitait pas renouveler son mandat. Sophie Fonquernie, agricultrice dans le Doubs a été élue présidente de l'AFDI. Henri Bies-Péré devient premier vice-président ; Basile Faucheux, producteur de céréales dans le Loiret et vice-président JA, devient 2e vice-président. Luc Desbuquois, agriculteur dans le Pas-de-Calais et administrateur de la CNMCCA a été élu 3e vice-président. Tony Cornelissen, président de la Chambre d'agriculture de Corrèze, devient trésorier de l'AFDI.

UN RAPPORT FAO, PNUD ET PNUE

L'ONU veut réorienter les subventions agricoles

Trois agences de l'ONU ont tiré, le 14 septembre, le signal d'alarme sur les subventions versées aux agriculteurs. Elles sont, selon elle, trop importantes et pas assez ciblées sur le social, l'environnement et les systèmes alimentaires.



Crédit photo : © iStock

Le titre du rapport de 28 pages que trois agences de l'ONU ont publié le 14 septembre est évocateur : « Un opportunité de plusieurs milliards de dollars. Réutiliser le soutien agricole pour transformer les systèmes alimentaires ». Très clairement, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) reprochent aux 470 milliards de dollars (Md\$) versés par les États aux agriculteurs, de générer des « *distorsions de prix* » et d'être « *dommageables* » aussi bien d'un point de vue environnemental que social. Ces 470 Md\$ représentent 85 % des 540 Md\$ versés peu ou prou chaque année, aux agriculteurs, pour l'ensemble des 88 pays qu'elles ont étudiés.

LES SIX ÉTAPES POUR RÉAFFECTER LES AIDES

ÉTAPE 1 : ESTIMER L'AIDE DÉJÀ FOURNIE

ÉTAPE 2 : IDENTIFIER ET ESTIMER L'IMPACT DU SOUTIEN APPORTÉ

ÉTAPE 3 : CONCEVOIR L'APPROCHE POUR LA RÉORIENTATION DU SOUTIEN AUX PRODUCTEURS AGRICOLES.

ÉTAPE 4 : ESTIMER L'IMPACT FUTUR DE LA STRATÉGIE DE RECONVERSION.

ÉTAPE 5 : RÉVISER ET AFFINER LA STRATÉGIE DE RECONVERSION AVANT SA MISE EN ŒUVRE.

ÉTAPE 6 : SUIVRE LES RÉSULTATS DU NOUVEAU SOUTIEN AUX PRODUCTEURS AGRICOLES



AIDES COUPLÉES

« Le soutien aux producteurs agricoles favorise aujourd'hui des politiques qui ont des effets de distorsion et nuisibles à l'environnement et à la santé humaine », indiquent les trois agences onusiennes. « Seuls 110 Md\$ ont été utilisés pour financer les transferts au secteur agricole de manière collective, sous forme de services généraux ou de biens publics » quand « environ 245 Md\$ ont été versés aux agriculteurs sous forme de subventions fiscales, la majorité (70 %) est liée à la production d'un produit de base spécifique », regrettent-elles. Dans leur ligne de mire, les « aides couplées » qui poussent à « l'utilisation excessive de produits agrochimiques » et qui « promeuvent la monoculture ». D'une manière plus globale, les aides couplées « entravent le développement durable du marché » mais aussi « déclenchent des chocs de prix à l'échelle mondiale » et « incitent à la production de produits à forte intensité d'émission » de gaz à effet de serre, souligne le rapport.

AMÉLIORER LA NUTRITION

C'est pourquoi les trois agences prônent, non pas la suppression ou l'élimination des subventions mais leur « réaffectation (...) à des moyens plus sains, plus durables, plus équitables et plus efficaces de soutenir l'agriculture ». Cette réaffectation pourrait s'effectuer en six étapes (lire encadré). Pour ces agences, cette réorientation « contribuera à mettre fin à la pauvreté, à éradiquer

la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition, à promouvoir l'agriculture durable, à favoriser la consommation et la production durables, à atténuer la crise climatique, à restaurer la nature, à limiter la pollution et à réduire les inégalités ». Ce qui est une manière comme une autre de dire que les subventions font désormais partie du paysage économique agricole et qu'il est difficile pour les agriculteurs, dont le niveau de vie reste faible, de s'en passer.

SOMMET ALIMENTAIRE

Ce n'est pas la première fois que l'ONU et d'autres organisations se penchent sur le système des subventions agricoles. C'est une demande récurrente depuis plusieurs années. En juillet dernier, Qu Dongyu, directeur général de la FAO avait exhorté, avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) les pays à « transformer leurs systèmes agroalimentaires pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD) que l'ONU s'est fixés à l'horizon 2030 en particulier l'ODD 1 (pas de pauvreté), l'ODD 2 (Faim « zéro ») et l'ODD 10 (inégalités réduites) ».

Ce rapport est publié à quelques du Sommet sur les systèmes alimentaires qui est convoqué le 23 septembre 2021, par le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, dans le cadre de la Décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. Le

1 800 MILLIARDS DE DOLLARS EN 2030

Selon la FAO, le PNUD et le PNUE, le soutien mondial aux agriculteurs devrait atteindre près de 1 800 milliards dollars américains (Md\$) en 2030 dans le cadre d'un scénario de statu quo tenant compte de la reprise économique attendue. Environ 73 % de cette somme (1 300 Md\$) prendrait la forme de mesures à la frontière, qui ont une incidence sur le commerce et les prix du marché intérieur. Les 27 pour cent restants (475 Md\$) prendraient la forme de subventions fiscales qui soutiennent les producteurs agricoles et pourraient continuer à favoriser la surutilisation des intrants et la surproduction.

Sommet lancera de nouvelles actions pour faire progresser les 17 ODD, dont chacun repose dans une certaine mesure sur des systèmes alimentaires plus sains, plus durables et plus équitables. ■

Nous paysans, une épopée moderne

Le 23 février dernier, France 2 avait diffusé, en prime time, un documentaire d'une heure et demie dirigé par le réalisateur Fabien Beziat et la journaliste Agnès Poirier. Cette enquête historique qui avait rassemblé près de six millions de téléspectateurs devant leur écran faisait la part belle à l'histoire de l'agriculture, de son évolution, de son développement. Ce film au succès reconnu et mérité vient de trouver un prolongement dans un livre publié le 10 novembre aux Éditions Flammarion. En un peu plus de 200 pages, six chapitres entraînent le lecteur dans plus de 100 ans d'agriculture, ponctuée d'événements douloureux, heureux, des questions fondamentales.

L'ouvrage richement illustré va plus loin que le documentaire plongeant ses racines dans les archives privées, les plus intéressantes et les plus riches pour l'histoire et l'historien car elles sont proches de la réalité et par conséquent, pas très éloignées de la vérité. Le propos introductif le rappelle fort justement : « Le travail de la terre est sans doute l'une des rares activités humaines qui aura survécu aux différentes révolutions techniques et notamment celle du XXe siècle ». Les

agriculteurs n'ont cessé de s'adapter au fil des ans et des décennies, payant (trop souvent) le prix fort de cette (nécessaire) évolution. En ce début de XXe siècle, la France compte encore dix millions de paysans et de paysannes. Les agriculteurs et travailleurs agricoles représentent 40 % de la population active. La vie quotidienne est rythmée par les foires, comices, fêtes religieuses, mais aussi les rapports de force entre propriétaires et fermiers-métayers. Quand la coupe est pleine et que les agriculteurs ne parviennent qu'à survivre, ils commencent à descendre dans la rue comme en 1907, dans le Midi, pour protester contre les méventes de leur vin.

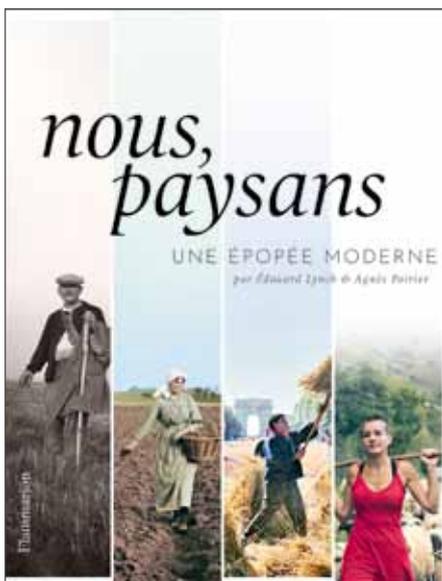
Les deux auteurs, Édouard Lynch, professeur d'histoire à l'Université Lyon II et la journaliste Agnès Poirier, ne se contentent pas de décrire l'histoire. Ils l'éclairent aussi avec leurs analyses, démontrant la modernité de ces manifestants de 1907, expliquant le lourd tribut de l'agriculture lors de la Première guerre mondiale (800 000 morts sur un total de 1,45 million), conflit dans lequel les femmes ont joué un rôle capital mais trop souvent occulté, s'occupant de nourrir le pays quand leur mari, frère, père, oncle ou cousin étaient au front. Les deux rédacteurs attestent combien « l'inaudibilité de la parole paysanne est inversement proportionnelle à la production idéologique de discours et de représentations qui entourent la figure revivifiée du soldat-laboureur ». Coïncée entre les impératifs d'une modernisation toujours attendue et sa fonction de gardienne des traditions et des fondements de l'identité nationale, l'agriculture française tente de s'organiser pendant l'entre-deux-guerres, allant jusqu'à susciter de vives oppositions entre chemises vertes et chemises rouges ! Elle devient encore plus l'objet de toutes les convoitises et de toutes les récupérations (y compris politiques) quand éclate la Seconde Guerre mon-

diale. Édouard Lynch et Agnès Poirier rappellent fort à propos le lien presque mystique que le maréchal Philippe Pétain (1856-1951) entretenait avec cette « terre qui ne ment pas ». Sans doute parce qu'il était né dans une famille de cultivateurs... Cet hymne à la terre ne fait pas oublier les rudesses de la guerre, ni la jalousie d'une frange de la société qui a tôt fait de taxer les agriculteurs de profiteurs malgré les nombreuses réquisitions dont ils ont pu faire l'objet.

Les deux auteurs mettent en lumière la bataille des anciens et des modernes au sortir de la guerre 1939-1945, en quelque sorte « tradition, humanisation, soumission contre modernisation, mécanisation, et émancipation ». Les paysans se transforment peu à peu en agriculteurs. La polyculture élevage cède le pas à la spécialisation et l'objectif de produire pour nourrir pas cher, conduit à la massification. Pétrole vert de la France, l'agriculture surfe sur un productivisme qui, s'il sert la profession, occulte « une perte des savoirs qui fait mal », soulignent Édouard Lynch et Agnès Poirier laissant présager des drames en puissance. Après la modernisation vient aujourd'hui le temps de la transformation, de la transition. Car la profession a pris conscience d'un divorce avec le monde urbain, malgré le succès toujours inégalé du Salon international de l'Agriculture. Les exploitants d'aujourd'hui s'inscrivent dans une stratégie sociétale pour devenir les pionniers d'une autre agriculture. Tout l'enjeu de l'avenir, comme le souligne l'agriculteur Noël Genteur « c'est de se dire, qu'est-ce qu'on va faire ensemble ? ». Une réflexion totalement dans l'esprit de ce récit captivant. ■

Christophe Soulard

Nous, paysans, une épopée moderne – Édouard Lynch et Agnès Poirier – Éditions Flammarion – 208 pages – 29 euros



Le mirage bio

Sorti en même temps que le Biogate de François Grudet (Mareuil Éditions), *Le mirage bio* de Laurent Pahpy s'attache à questionner les promesses et la philosophie qui sous-tendent le bio, un mouvement qui a pris racine dans les années 1920 en Suisse avant de se développer en France après-guerre avec l'association Nature et Progrès. L'auteur revient sur les incidents et accidents sanitaires qui ont secoué l'agriculture et la filière alimentaire. Ce qui a éveillé les esprits à une alimentation plus saine même si le risque alimentaire ne vient d'après un sondage de novembre 2020 qu'en 8^e position derrière le terrorisme, le cancer, les pandémies, etc. Rappelant fort justement le sort des agriculteurs aujourd'hui à bout de souffle après s'être adaptés, l'auteur remémore au lecteur les vertueuses promesses du bio. Les producteurs y voient un moyen de mieux valoriser des produits agricoles et de répondre à une demande de plus en plus croissante de la part des consommateurs. Ces derniers se rassurent de pouvoir (enfin !) manger sain et sans danger.

Sauf que tout est « *trop bio pour être vrai* », car d'un point de vue nutritionnel, « aucune différence notable globale », n'est observée, certifie Laurent Pahpy. Idem pour l'aspect sanitaire, notamment sur l'incidence des cancers. « *Il n'est pas possible d'affirmer que la consommation de produits bio est moins cancérigène que l'alimentation conventionnelle* », écrit l'auteur. Quant aux pesticides, les toxicologues expliquent

que 99,99 % de leurs résidus, que nous ingérons parfois par notre alimentation sont produits par les plantes elles-mêmes. Preuve à l'appui, il reprend l'exemple du chou, créateur naturel de nombreux pesticides y compris cancérigènes... Pis, le bio n'a pas meilleur goût et ne serait finalement pas meilleur pour la planète. En effet « *grâce à ses meilleurs rendements, l'agriculture intensive peut utiliser moins d'eau et générer moins de pollution* », explique l'auteur...

Après un retour sur une courte histoire agronomique, notamment celle sur la lutte contre les ravageurs et les maladies, l'auteur vante les vertus du progrès qui ont permis aux agriculteurs de vivre plus simplement et plus dignement. Il remet les pendules à l'heure sur la notion de nature, signalant au passage que « *la nature détient elle aussi des poisons mortels* ». Finalement le bio reste « *un projet politique aux fondements scientifiques discutables* » et aux résultats économiques peu probants. Gagne-t-on vraiment plus en produisant moins ? Le circuit-court est plus vertueux que d'autres modes de distribution ? Le bio est-il l'avenir des pays pauvres ? Telles sont quelques-unes des interrogations auxquelles Laurent Pahpy répond souvent avec justesse et finesse. « *Certaines organisations de défense du bio font appel à des biais cognitifs pour manipuler nos peurs* », décrit-il insistant sur le fait que les agriculteurs bio, ont comme leurs collègues du conventionnel, beaucoup émarginé aux aides publiques et que la loi Egalim 1 qui va entrer en vigueur le 1er janvier 2022 va leur « *offrir une rente sur un plateau* » ! Mais tout comme



Crédit photo : © DR

l'agriculture conventionnelle, l'agriculture biologique n'est pas à l'abri d'un problème, d'un dérèglement voire d'un scandale, prophétise l'auteur. Reste à savoir si le bio qui a résisté aux OGM répondra, ou pas, aux sirènes des NBT, suggère-t-il perfidement. Peut-être est-ce là « *l'angle mort du bio* » selon sa formule... Au final, Laurent Pahpy livre un bel ouvrage de vulgarisation qui sait être à la portée des consommateurs. Ne remettant pas en cause la sincérité des agriculteurs et des industriels qui ont choisi cette voie, il essaie d'y voir plus clair, de comprendre et d'éclairer le « *conso-lecteur* » sur la nécessaire transparence de ce mode de production alternatif. Foi de « *bobo parisien* », comme s'autoproclame cet ingénieur et économiste, collaborateur actif à l'Institut de recherches économiques et fiscales. CS

Le Mirage bio – Laurent Pahpy – Hugo&Cie – 144 pages – 9,95 euros

Avec son AGRI TOUR, McDonald's se déplace en région à la rencontre des acteurs de l'agriculture. La première étape s'est déroulée à Rennes le 12 octobre. Cinq autres rendez-vous seront organisés partout en France.

McDonald's continue de tracer son sillon avec les agriculteurs

Ils sont éleveurs, maraîchers, opérateurs économiques, représentants de start-up, techniciens, acteurs de l'aval des filières agricoles mais aussi conseillers régionaux ou encore franchisés. Tous ont répondu à l'appel de McDonald's pour son AGRI TOUR. « *Aujourd'hui, nous avons la volonté d'échanger et confronter les idées* » : Éloi de la Celle, directeur Achats Qualité Logistique & Environnement de McDonald's France. La journée est placée sous le signe de l'échange. Objectif : co-construire la stratégie filières durables de McDonald's à l'horizon 2030.

Quelle agriculture en 2030 ?

À travers les six dates, le restaurateur et les agriculteurs se questionnent sur la préservation de la biodiversité, l'amélioration du bien-être animal et la volonté de réduire leur impact sur le climat sur ces principales filières d'approvisionnement que sont le bœuf, le poulet, le blé, la pomme de terre, la salade, la tomate et la pomme. Pour mettre en place cette stratégie, McDonald's sait que l'innovation (d'un point de vue technologique et agronomique), la formation, le reporting sont



Une grande partie de la filière poulet de McDo était groupée à Rennes pour l'événement.

des sujets clés mais n'oublie pas le levier économique. « *Cela passe par la contractualisation, dont la philosophie, chez McDonald's et ses partenaires des filières agricoles françaises, repose sur la prise en compte des coûts de production* », rappelle Éloi de la Celle.

Des ateliers thématiques

Plusieurs ateliers ont jalonné la journée. En petits groupes, plus propices aux

échanges, les participants ont abordé différents thèmes. Agriculture 4.0, diversification des sources protéiques (lire ci-dessous), labellisation bas-carbone, réduction des produits phytosanitaires ou modernisation des bâtiments d'élevage. « *À Rennes, nous avons montré que nous pouvions réunir le monde agricole, l'amont, l'aval, les techniciens des filières, les élus, pour se challenger et co-construire* », se réjouit Éloi de la Celle.

EN CHIFFRES

McDo et la filière agricole

34 000 agriculteurs français participent à l'approvisionnement des restaurants.

798 millions d'euros d'achats alimentaires dont 76 % en France (sur les filières bœufs, poulets, salade, blé, pomme de terre).

L'objectif était de discuter des enjeux locaux et nationaux pour améliorer la durabilité et la résilience des systèmes de production, se fixer des ambitions et échanger sur les freins à lever collectivement. Prochaine étape de cette tournée nationale le 23 novembre à Arras.

Ils ont dit



« On construit avec les agriculteurs sur un temps long »

Éloi de la Celle, directeur Achats, Qualité, Logistique & Environnement McDo France

« McDonald's, c'est quarante ans de présence en France et quarante ans de co-construction avec les filières agricoles. Cette longévité est importante, car c'est dans le temps qu'on peut construire. Après cette première journée, j'espère que les agriculteurs présents retiendront qu'ils participent à la construction de l'enseigne en France. Ils sont des vrais acteurs de nos défis. Nous comptons sur eux. Nous avons besoin d'eux. »



« Un lien au consommateur à travers McDo »

Brice Guyau, éleveur dans les Pays de la Loire et élu de la chambre d'agriculture

« L'agriculture répond à un marché et McDonald's est en prise directe avec ce marché. Nous écoutons donc ces demandes pour répondre aux attentes du consommateur. McDo contractualise avec les agriculteurs, c'est pour nous une possibilité de nous projeter. Nous sommes là aussi pour expliquer les freins pour faire évoluer certains systèmes. Je suis là pour rappeler que le pas de temps du consommateur et de l'agriculteur diffère. Nous sommes prêts à relever de nombreux défis mais nous restons maîtres de nos structures économiques. Continuons à travailler en partenariat sans imposer de cahiers des charges stricts et en prenant en compte les coûts de production. »



« Faire évoluer nos exploitations, pas les remettre en question »

Stéphane Dahirel, producteur de volailles dans le Morbihan et président de Gaevol

« Je suis l'un des 205 éleveurs du groupement Gaevol qui fournit McDonald's en poulets. J'ai trouvé cette journée intéressante, car il s'agissait vraiment d'un échange avec une visibilité à dix ans. Nous sommes en phase avec McDo, car nous ne voulons pas de remise en cause de nos exploitations. Je suis aussi là pour rappeler que nous sommes en pleine transition énergétique dans nos élevages de poulets et avons besoin d'être accompagnés. »

Atelier protéines : quelles alternatives au soja brésilien ?

Les nuggets de McDonald's sont 100 % français. Réduire leur impact environnemental passe par l'optimisation de l'alimentation des poulets. Le soja ayant un impact sur l'empreinte carbone du nugget, McDonald's France a fait le choix depuis 2020 du soja zéro déforestation. Pour autant, cette protéine importée est controversée et son approvisionnement est dépendant des marchés mondiaux. L'objectif serait donc de diversifier les sources protéiques de la ration alimentaire. Une problématique pas simple à résoudre tant la dépendance au soja brésilien est grande.

La réduction de la dépendance au soja brésilien pose une équation à plusieurs inconnues.

Quelles alternatives ? Quelles solutions économiquement viables tout en garantissant un bon niveau de bien-être animal ? Car le soja, riche en protéines et bien équilibré en acides aminés, reste « *une bonne plante* », selon Françoise Labelette, ingénieure



La diversification des sources protéiques de l'alimentation des poulets était l'un des sept ateliers proposés par le McDonald's AGRI TOUR.

chez Terres Univia. Mais seul 1 % de la production mondiale de soja est cultivé dans l'Union européenne. En France, après avoir été multipliée par 4 en huit ans, la production se stabilise depuis 2019.

Même si la très grande sobriété du soja en termes de traitement de protection ou de fertilisation semble dans l'ère du temps, les performances technico-économiques ne lui permettent pas de se développer plus rapidement en comparaison des autres cultures agricoles. Actuellement, le soja français est notamment

destiné à l'alimentation humaine et à des filières animales de qualité souvent locales. « *Si McDo envoie un signal fort, les agriculteurs seront capables de reprendre sa culture et d'investir la filière légumineuse* », estime néanmoins un producteur. Pour Françoise Labelette, la production de soja peut, en effet, se développer au-delà du Sud-Ouest et franchir la Loire sans difficultés.

Le soja pourrait participer aux objectifs du plan protéines. Pour rappel, le but est de doubler la surface de légumineuses à graines et fourragères d'ici à 2030 pour passer de 4 % de la surface agricole utile française à 8 % avec un sous-objectif de +40 % des surfaces d'ici à 2024.

À date, des alternatives offrant des pistes intéressantes mais qui méritent d'être mieux étudiées. D'autres sources de protéines sont envisagées. Aucune ne semble actuellement se dégager seule. Les graines de protéagineux ont des

teneurs sensiblement plus faibles en protéines ou en acides aminés que le soja, contrairement aux tourteaux qui, pour certains, ont un taux de fibres trop élevée. La spiruline ou les acides aminés présentent des coûts trop élevés.

Les protéines animales transformées subissent leur mauvaise image. Elles imposent également des chaînes de production et de logistiques dédiées. Enfin, la piste des farines ou huiles d'insectes pallie pour l'instant du manque de références et de disponibilité matière. L'Anses craint une contamination et l'autorise pas de nourrir les insectes avec des déchets. Les participants s'accordent pour dire que ça sera probablement un ensemble d'alternatives qui permettra d'abaisser la quantité de soja importé dans la ration.

D'autres leviers tels que la génétique en valorisant chaque protéine qui rentre dans l'alimentation.

VOUS AIDER À TROUVER LE PLUS COURT CHEMIN



VERS VOS CLIENTS.

Encaissement en mobilité, vente en ligne, financement, assurances...
Le Crédit Agricole se tient aux côtés des agriculteurs pour le
développement de leur activité en circuit court.

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**



Produits et services soumis à conditions : pour plus de renseignements, contactez votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Financements accordés sous réserve d'étude et d'acceptation par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. Contrats d'assurances distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier (mentions de courtier disponibles sur mentionscourtiers.credit-agricole.fr).

07/2021 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9 276 058 473 € - 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Yann Stofer. 